

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: **Pagination continue.**

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

CHANSON DE DOLLARD ET DE SES COMPAGNONS

*Respectueusement dédiée au Révêrend Messire P. ROUSSEAU, Prêtre de
St-Sulpice, auteur de L'HISTOIRE ET VIE DE M. PAUL DE CHO-
MEDY, SIEUR DE MAISONNEUVE.*

I

LA VEILLE DU DÉPART.

DOLLARD

Le soir, dans la pauvre chaumière,
Nous n'osons plus dire nos chants,
Et nos épouses en prière
Sur leur sein pressent leurs enfants !
Car, hélas ! cette nuit peut-être
Ici conduira le bourreau,
Et l'aurore qui doit paraître
Ne luira que sur un tombeau !

SES COMPAGNONS

Demain, au péril de sa vie,
Qui voudra se faire soldat ?
Pour sa famille et sa patrie,
Qui pourrait craindre le combat ?

II

A LA CHAPELLE

DOLLARD

A l'autel du grand sacrifice,
Au temple du Dieu trois fois fort,
Sur nous le ciel s'ouvre propice
Et nous fait mépriser la mort !
Un ange recueille les larmes
Du soldat qu'il a vu prier,
Et le Seigneur bénit les armes
Du défenseur de son foyer !

SES COMPAGNONS

Quel ennemi si sanguinaire
 Pourrait intimider nos cœurs !
 Quand nous sortons du sanctuaire.
 Nous nous moquons de ses fureurs.

III

SUR LE FLEUVE

DOLLARD

Sur le flot profond, ma nacelle
 Vogue fière à l'ennemi ;
 En avant ! le devoir m'appelle . . .
 Frères, des roseaux ont frémi !
 Dans nos rangs, choisis tes victimes,
 O féroce et lâche Iroquois ;
 Mais avant que tu nous décimes
 Ton sang rougira tes carquois.

SES COMPAGNONS

A nos pas toujours il s'attache,
 Ce rampant, ce vil agresseur !
 Traître ! fais reluire une hache,
 Tu connaîtras un franc-tireur.

IV

DOLLARD

Courage, amis, Dieu nous regarde !
 Sans faiblir, calculons nos coups ;
 Et si la victoire retarde,
 Soyons plus longtemps à genoux.
 Là-bas, nos enfants et leurs mères,
 Et dans ce rempart, leur salut !
 Pour la Mort, balles messagères,
 Volez rapides et droit au but.

SES COMPAGNONS

De la mort, volez messagères,
 Un ange dirige vos coups.
 Là-bas, nos enfants et leurs mères . . .
 Amis, combattons à genoux . . .

V

EN MOURANT

DOLLARD

Que craignez-vous, lâche cohorte ?
Confuse, resserrez vos rangs.
Ah ! quand le nombre seul l'emporte,
C'est bien peu d'être triomphants !
Voyez ce qu'ont fait quelques braves :
Vainqueurs ! vous tremblez devant nous !!
Ne comptez jamais pour esclaves
De fiers soldats, de bons époux. . .

SES COMPAGNONS

Voyez ce qu'ont fait quelques braves :
Vainqueurs, vous tremblez devant nous !!
Ne comptez jamais pour esclaves
De fiers soldats, de bons époux. . .

Et l'on dit que le soir, sur la vague houleuse,
L'écho redit encor la voix mystérieuse
De ces braves colons ;

Et qu'au lieu du combat, en cette heure des ombres,
Se promènent parfois, drapés de voiles sombres,
Dollard avec ses compagnons.

MAXIMILIEN COUPAL.

LES CHEPEWYANS.

Cette puissante nation était répandue sur une immense étendue de l'ouest. Depuis les sources du Mississipi, jusqu'à l'île à la Crosse, depuis les bords de la rivière LaBiche et la rivière La Paix jusqu'à la rivière Colombia, des groupes épars de Chepewyans erraient çà et là, à la poursuite du buffalo, leur principale nourriture, ou des ennemis nombreux qu'ils s'étaient suscités partout. La petite vérole qui fit tant de ravages parmi les sauvages, détruisit cette tribu, qui ne pût jamais reconquérir son ancienne grandeur.

Les Chepewyans ne manquaient pas d'intelligence et conservaient des traditions religieuses et nationales fort intéressantes. On y découvre des souvenirs obscurcis des Saintes Ecritures, de la mythologie des païens et de la migration de leurs ancêtres en Amérique. Voici comment ils racontaient la création du monde. Le globe terrestre n'était autrefois qu'un immense océan, qui l'enveloppait complètement. Un seul être vivant l'habitait. C'était un oiseau d'une grosseur monstrueuse, dont les yeux étaient des éclairs enflammés. Ses cris lugubres étaient des grondements de tonnerre. Il étendit ses ailes au-dessus des océans et effleura l'onde à divers endroits, en parcourant d'un vol rapide, l'étendue des mers. Sous ce toucher puissant, les montagnes et les plaines sortirent du sein de l'onde. Cet oiseau appela alors toutes les espèces d'animaux qui habitent la terre, et à sa voix, les entrailles de la terre s'entr'ouvrirent et les animaux apparurent. Plus tard, cet oiseau tira la race des Chepewyans d'un chien.

Aussi ont-ils une aversion profonde pour la chair du chien, qui, chez les autres nations sauvages est considérée comme un mets recherché. Cet oiseau créateur ayant terminé son ouvrage, confectionna un arc, que les Chepewyans devaient conserver avec un grand soin, mais auquel il leur était formellement défendu de toucher. Les Chepewyans désobéirent à cette défense et ayant porté une main sacrilège sur l'arc défendu, ils s'en servirent dans leurs chasses. L'oiseau irrité de cette conduite téméraire s'envola pour ne plus reparaitre.

Cet oiseau créateur planant au-dessus des eaux, rappelle confusément

ment le Saint Esprit personnifié sous la forme d'un oiseau : la colombe, fécondant les ondes de son souffle divin.

L'arc défendu ne peut être qu'un récit dénaturé et à demi perdu de l'arbre du paradis terrestre.

La France nous assure que les Chepewyans, voyageaient souvent, dans la région occupée par les Plats Côtes de Chien, jusqu'à la côte inconnue ; c'est-à-dire en consultant la carte qu'il a tracée, que ces sauvages se rendaient jusqu'à l'Océan Pacifique en traversant les Montagnes Rocheuses dans la latitude nord du lac du Grand Ours. Or, à cet endroit, les Chepewyans se trouvaient sur la frontière de l'Alaska et de l'extrémité nord-ouest de l'Alaska, aux côtes de l'Asie, la distance n'était pas impossible à franchir, même sur les frêles embarcations de cette époque.

Sans trop d'effort d'imagination, on pourrait en conclure que ces sauvages, avaient émigré d'Asie, par le détroit de Behring, à une époque relativement récente.

Leurs rapports fréquents avec les pays avoisinant l'Alaska et peut-être avec l'Alaska même, ainsi que les souvenirs religieux qui viennent d'être rapportés, peuvent le faire supposer.

La tradition de leur provenance, confirme cette hypothèse. Ils prétendaient être venus d'un pays habité par des peuples ennemis et méchants. Ils traversèrent un grand lac, étroit et rempli d'îles. Ils eurent à souffrir de grandes privations dans un pays couvert de neiges et de glaces et où régnait un hiver continuel. Ils atteignirent une rivière, dont les rives étaient couvertes de cuivre et de là se répandirent dans l'ouest de l'Amérique.

Ils croient qu'après leur mort, ils sont transportés sur les bords d'une grande rivière où ils s'embarquent dans un canot, qui les entraîne sur les eaux d'un grand lac. Au centre de ce lac se trouve une île merveilleuse. En face de cette île, le canot s'arrête, et leur conduite durant leur vie est sévèrement jugée. Un jugement final est alors rendu, qui fixe irrévocablement leur sort. Si leurs bonnes actions l'emportent sur les mauvaises, ils sont déposés sur l'île où les plaisirs les plus sensuels et les mets les plus recherchés les attendent.

Si, au contraire, leurs mauvaises actions sont plus nombreuses, le canot sombre à l'instant et ils s'enfoncent dans l'eau jusqu'au menton.

Ils peuvent alors contempler les plaisirs dont jouissent ceux de leurs tribus qui ont été admis, dans cet Eden.

Malgré tous les efforts qu'ils peuvent faire pour parvenir sur les rives enchanteresses de cette île, les flots les repoussent sans cesse. Voilà certes une description bien saisissante du supplice de Tantale et de la traversée du Styx, dans le canot du vieux Caron, tel que raconté dans la mythologie des Anciens.

Ajoutons à cela, que la manière de s'attacher les cheveux sur la nuque de la tête, offre beaucoup de ressemblance à celle de Chinois et des Tartares.

Quant aux autres traits distinctifs de cette nation, on ne découvre rien de frappant ou qui puisse les distinguer des autres peuples sauvages du Nord-Ouest.

St-Boniface, 13 avril 1886.

L. A. PRUD'HOMME.

LES "HISTOIRES" DU CANADA. ⁽¹⁾

A celui qui m'a demandé : "Quelle est la meilleure Histoire du Canada ?" Je réponds : "Il y en a pour tous les goûts."

Si vous voulez étudier l'époque de la découverte du Saint-Laurent, prenez les récits de Cartier, accompagnés des commentaires que plusieurs savants y ont attachés. Cela vous mène de 1534 à 1598.

Sur les temps de Champlain (1599-1629) vous avez les œuvres mêmes du fondateur de Québec.

De 1615 à 1636, lisez l'histoire de la Nouvelle-France du frère Sagard. Lisez aussi le voyage au pays des Hurons du même auteur. Champlain et Sagard nous ont laissé une douzaine de volumes, le Père du Creux : un livre en latin.

Pour l'Acadie, de 1604 à 1613, voyez Champlain et Lescarbot. Ce dernier a écrit sept ou huit volumes. Voyez aussi les ouvrages de Diéreville, Moreau, Charlevoix et Rameau.

De 1630 à 1672, les relations des Jésuites sont remplies de renseignements.

Une brochure intitulée : "Les vrais motifs" nous raconte comment fut fondée la colonie de Montréal, en 1640-42.

L'Histoire de Montréal, de l'abbé Dollier de Casson, va de 1640 à 1670. Sur Montréal, voyez les publications de la Société Historique de cette ville.

L'Histoire du Canada de l'abbé de Belmont est courte. Elle embrasse, 1640-1700.

L'abbé Faillon a écrit, en trois gros volumes, l'histoire du Canada, de Cartier à Frontenac, soit 1534-1674.

Les délibérations du Conseil Souverain de Québec, commençant avec l'année 1663 sont aujourd'hui sous presse.

Le *Droit Civil*, de Doutré et Lareau, est riche en matière historique.

Les chroniques des Ursulines de Québec méritent toute notre attention.

(1) Nous croyons être utile à ceux de nos lecteurs qui s'intéressent au passé du Canada français, en reproduisant cet article déjà paru dans la presse hebdomadaire et qui nous donne de si précieux renseignements sur les différentes sources où nous pouvons étudier notre histoire.

Les quatre beaux volumes de documents que le gouvernement de Québec vient de mettre au jour sont une mine précieuse.

Les vies de la sœur Bourgeois et de Mlle Mance sont des pages à connaître.

Sur Québec, nous avons LeMoine, qui a reconstruit pièce à pièce presque tout le passé de la vieille capitale.

Je passe à la course, dans cette énumération, sur d'excellents livres qu'il est facile de se procurer.

Le dictionnaire de l'abbé Tanguay nous renseigne sur toutes nos familles.

Dans un ouvrage en deux volumes, le Père Charlevoix raconte l'histoire de la Nouvelle-France depuis la découverte jusqu'à l'année 1725.

Nous voilà en présence de plus de quatre-vingts volumes. Vous pouvez y ajouter le mémoire de l'abbé de Latour, qui parle surtout de Mgr de Laval et de Mgr de Saint-Vallier et la notice de M. le grand vicaire Langevin sur Mgr Laval.

Presque tous ces écrivains sont ou des ecclésiastiques ou parlent comme s'ils appartenaient à l'Eglise.

Sur l'époque de 1725 à 1775, nous avons une foule de mémoires qui traitent de tout, chacun pour son compte : commerce, guerre, découvertes, missions religieuses. Voyez les publications de la Société Historique de Québec.

Ferland s'arrête à 1760.

De 1780 à 1800, il y a quelques brochures roulant sur l'administration du pays.

L'historien Smith a fait l'exposé des événements depuis nos origines jusque vers 1800.

Perrault arrive à 1826, je crois.

Bibaud se rend à 1840. Garneau aussi, mais il a plus de valeur que tous les autres, à cause de la portée de son esprit, de sa science et de son style.

Christie fait l'histoire parlementaire de 1775 à 1845.

Ces écrivains forment une collection de deux cents volumes, mais il faut y ajouter des mémoires nombreux sur diverses questions et sur plusieurs époques.

Bédard est bon à connaître, de 1791 à 1840.

Turcotte est parlementaire, il va de 1841 à 1866.

J'ai réuni de ces ouvrages le plus qu'il m'a été possible. Ma bibliothèque renferme six cents volumes sur l'histoire du Canada.

Puis, il y a les manuscrits. Ceux-là sont innombrables. En les imprimant, on formerait trois cents volumes.

Vous voyez qu'il y a du champ pour l'étude. C'est mille volumes

qu'il faut lire pour tout connaître sur notre passé. Mettons que vous parcouriez un volume par semaine ; total : vingt années.

Je ne dis pas cela pour vous effrayer, mais pour montrer combien il est facile de s'instruire en se plongeant dans les eaux abondantes de la lecture.

C'est un océan dans lequel on nage comme le poisson, avec délices, avec profit, si bien que, sans écrire, on devient historien, penseur comme malgré soi, et renseigné au point de surprendre notre entourage. L'existence intellectuelle que l'on se compose de la sorte, dépasse en charme et en bonheur tout ce que la vanité du monde peut concevoir.

Il y a la comparaison des styles ; les points de vue auxquels se placent les auteurs ; les tendances qui les poussent. C'est un spectacle !

Tel écrivain voit tout du côté politique, cet autre est absorbé dans la religion. Un troisième ne touche qu'au commerce. En voici un qui ne rêve que de guerre. Voulez-vous de la géographie ? On vous en donnera avec le récit des travaux des découvreurs du centre de l'Amérique. C'est à n'en plus finir. Un océan, vous dis-je ! J'y suis tombé ! J'y vis, je m'en trouve bien.

J'ai lu des romans. Pas un seul me vaut l'étude de l'histoire, lequel est le plus long des romans, m'a-t-on dit. L'intérêt qui empoigne le cerveau n'est pas plus intense dans les *Mousquetaires* de Dumas que dans les campagnes de d'Iberville—et dans ce dernier cas, c'est plus grand et plus vrai.

Nous sommes une famille, nous les Canadiens-Français. Nous avons un passé honorable et même héroïque à rappeler. Ce qui nous concerne a donc double valeur pour chacun de nous. Etudions ces souvenirs.

Nos jeunes gens devraient se pénétrer de l'histoire des ancêtres. Qui saura jamais ce que nous avons été si nous ne le comprenons pas nous-mêmes ?

Et songez-y ! cela rapporte de la considération, cela élève un homme, cela fait que vous êtes quelqu'un. Etant plus instruit que le vulgaire, vous dominez vos semblables..... qui ne sont pas pareils à vous. Un prestige vous accompagne dans la vie. On respecte l'individu qui sait quelque chose.

Soyez sans ambition personnelle, je le veux bien, mais soyez plus complet que ceux qui vous entourent, quand ce ne serait que pour mieux comprendre ce qui nous arrive journallement.

N'y a-t-il pas du bon orgueil à deviner un peu ce qui va survenir ? Un être instruit est dans cette condition. Qu'importe qu'il ne brille nulle part ! Il a conquis ce qu'il goûte. Si les autres pouvaient en dire autant, ah ! qu'ils seraient heureux !

Je vous exposais donc, en réponse à votre question, qu'il y a des histoires du Canada pour satisfaire toute fantaisie. Du moment où vous voulez étudier—disons lire—rien ne vous empêche de connaître les jouissances de l'amateur de livres. Tournez vos yeux et vos passions de ce côté. Ni votre esprit, ni votre corps n'en souffriront. Au contraire ! Vous vivrez !

BENJAMIN SULTE.

RELEVÉ HISTORIQUE.

(Pour la *Revue Canadienne*.)

La plupart de nos paroisses, à l'intérieur des terres, dans le Nord, sont généralement, moins connues, sur la carte géographique, comme dans l'opinion publique, que les paroisses qui existent dans le sud de la province de Québec. C'est sans doute parce qu'elles sont de date plus récente.

Il serait intéressant de publier les dates d'érection de quelques-unes de nos paroisses du Nord, dans les comtés de Berthier, Joliette, Montcalm et Terrebonne.

Nous voyons qu'à la fin de la domination française, vers 1724, le Bas-Canada était divisé par fiefs ou seigneuries. Il existait alors un assez grand nombre de nouvelles paroisses, la plupart étant, cependant, sous forme de missions, on leur avait donné d'abord une érection canonique, pour les seules fins d'administration ecclésiastique. Mais, à proprement parler, ce n'est que vers 1831 époque de la délimitation territoriale définitive en paroisses, que date pour ainsi dire l'existence officielle de nos paroisses.

Voici une liste chronologique de l'érection officielle de nos paroisses canadiennes du Nord.

COMTÉ DE BERTHIER.

1. Ste-Geneviève de Berthier, érigée canoniquement le 19 Mars 1834.
2. St-Joseph de Lanoraie : 17 août 1835.
3. St-Antoine de Lavaltrie : 17 août 1835.
4. St-Barthélémy : 17 août 1835.
5. La Visitation de la Ste-Vierge de l'Ile Du Pads : 16 août 1842.
6. St-Cuthbert : 9 février 1846.
7. St-Norbert : 17 janvier 1853.
8. St-Gabriel de Brandon : 17 février 1853.
9. St-Damien de Brandon : vers 1860.
10. St-Michel des Saints : vers 1865.

COMTÉ DE JOLIETTE.

1. La Conversion de St-Paul : 27 août 1835.
2. St-Félix de Valois : 14 novembre 1840.
3. St-Ambroise de Kildare : 10 juillet 1843.
4. St-Charles-Borromée de Joliette : 16 juin 1845.
5. Ste-Elizabeth : 16 mai 1848.
6. St-Jean de Matha : 9 septembre 1852.
7. St-Thomas de Joliette : 4 février 1853.
8. Ste-Mélanie d'Aillebont :..... 1853.
9. 10. Ste-Emmélie de l'Énergie et St-Côme : vers 1860.

COMTÉ DE MONTCALM.

1. St-Ours du Grand St-Esprit : 16 décembre 1835.
2. St-Jacques de l'Achigan : 17 août 1835.
3. St-Julienne : 14 novembre 1848.
4. St-Liguori : 13 mars 1850.

COMTÉ DE L'ASSOMPTION.

1. St-Lin (Laurentides) érigée canoniquement : 13 novembre 1828.
2. St-Henri de Mascouche : 5 novembre 1836.
3. St-Sulpice : 18 septembre 1851.

COMTÉ DE TERREBONNE.

1. St-Jérôme : 15 novembre 1834.
2. Terrebonne (St-Louis de) : 28 mai 1835.
3. Ste-Anne des Plaines : 9 octobre 1835.
4. Ste-Thérèse de Blainville : 5 novembre 1836.
5. St-Janvier : 28 mai 1846.

Joliette, juillet 1886.

J. HERMAS CHARLAND.

HISTOIRE ET RÉGIME

DE LA

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE EN EUROPE

PAR

M. RAMEAU DE SAINT-PÈRE.

(Suite et fin.)

Ce n'est point sans dessein que je vous présente, aussitôt après l'histoire de la châtelainie de Lury, les chartes d'affranchissement de l'Artois et de la Picardie, qui complètent précisément ce qui manque aux documents relatifs à Lury ; elles s'occupent principalement de l'époque de l'émancipation. *La loi de Vervins* (1163) et surtout celle de *Beaumont* (1183) ont exercé une grande influence sur les franchises de la haute Champagne (on assure qu'elles ont servi de modèles directs qu'indirects à plus de 500 chartes.)

Je vais vous lire quelques passages de la charte d'affranchissement de Vervins, qui a été plus spécialement étudiée par M. l'abbé Defourny dans la *Revue des questions historiques*.

“.....Concessi eis proprias mansiones, annuatim duodecim nummos Villico meo presolventes, et hoc statutis terminis in festo Joannis, etc.....”

“Concessi eis totam terram de Vervinio ad terragium sexdecimæ garbæ, et istam de Agneux ad terragium undecimæ.”

“Concessi eis etiam totam sylvam mei juris..... et usum totius sylvæ, quæ mei juris est..... et Prata de quibus agitur, hereditarie possedebunt.”

On fixe ensuite des droits de mutation : en cas de vente, 4 deniers ; si la veuve hérite, 4 deniers ; mais les enfants ne payent rien : “Pueri, mortuis parentibus, nihil dant.”

Si maintenant nous examinons une autre famille de chartes dans le nord de la France, nous trouvons dans le pays de Pontoise un grand nombre de documents publiés par M. Douet d'Arc et ressortant évidemment les uns des autres ; tous présentent, avec quelque variante

de rédaction, les mêmes traits généraux que les chartes de la haute Champagne :

“Si quis homo vel femina hujus communiae Chambliaci erat servilis conditionis, die qua data fuit hæc communia..... Volumus ipsos et eorum hæredes, liberos in perpetuum remanere.

“ Masuræ vero datæ, prescripto tempore concessæ communiae, sub eo censu et reddito, quibus erant ante datam communiam remanebunt ; masuræ vero dandæ de cætero, ad duodecim censuales denarios nobis annuatim reddendos concedentur. Sit sciendum, quod de singulis masuris factis et faciendis ab hominibus communiae Chambliaci, pro talliis, pro corveis et demandis habemus quinque solidos annuatim..... Præter censum prescriptum et foris facta, etc.”

Cette charte est celle de Chambly (Oise, an 1173), et ses termes se retrouvent à peu près identiques dans un grand nombre d'actes de la même contrée. Toutes ces chartes du Nord offrent des stipulations beaucoup plus précises et beaucoup plus simultanées que celles du pays de Lury. Partout la répartition générale des terres cultivées, entre les mains des cultivateurs, s'effectue comme un corollaire annexe de la manumission des personnes ; partout elle est complétée par le droit de transmettre par succession ou par vente.

Mention particulière est faite dans la charte de Vervins d'un élément spécial de la répartition du sol ; les *Communaux*, et avec eux apparaît la trace de l'influence germanique de La Mark, qui vint se combiner dans le nord et dans l'est de la France aux débris de la tradition romaine.

Les seigneurs du reste paraissent aussi, dans cette contrée, faire très peu de cas de la terre comme domaine direct ; en effet, sous forme de manses concédées à chaque famille, ou sous forme de jouissance commune accordée aux habitants de chaque fief, la majeure partie du sol fut absorbée dans la répartition des terres, tandis que les réserves territoriales des seigneurs furent partout minimales et souvent insignifiantes.

Dans toute la région, la terre finit donc généralement par appartenir aux cultivateurs ; le *home*, le chez soi fut l'apanage de chaque famille, et ces familles ainsi consolidées sur leur héritage furent le point de départ, la souche de la société moderne par l'institution de la liberté, de la propriété, et du foyer domestique autant que par la stabilité des habitudes.

Comment cet état de choses se développa-t-il ? comment se modifia-t-il ? Le travail de M. Defourny, dans la *Revue des questions historiques*, ne nous dit rien à ce sujet, parce qu'il se restreint dans l'étude des affranchissements, mais il complète admirablement celui de M. Tausserat et nous fournit de solides assises pour la poursuite des recherches que nous nous proposons.

Nous venons de parcourir les origines de la propriété foncière en France ; permettez-moi maintenant de vous faire jeter un coup d'œil sur ce qui se passait autour de la France à cette époque, en vous entretenant d'un travail considérable publié par M. Brants, professeur d'économie politique à Louvain. Ce livre, qui traite de la condition des classes rurales en Belgique, a été couronné par l'Académie royale de Belgique en 1880.

Dans ce pays comme dans tout l'occident de l'Europe, ce fut vers le x^e et le xi^e siècle que s'effectua la libération du sol et des personnes ; mais elle s'opéra ici dans des conditions spéciales. Partout, nous l'avons déjà fait remarquer, cette émancipation était déjà depuis longtemps à l'état de préparation lorsqu'elle s'effectua, mais il est facile de voir dans les études de M. Brants que nulle part cette préparation n'était aussi ancienne, aussi mûre, aussi complète qu'en Belgique. M. Brants reconnaît que les seigneurs du x^e siècle étaient là comme en France fort embarrassés de leurs grandes régies serviles (p. 136), mais de plus il s'était toujours conservé en Belgique une proportion d'hommes libres et de francs propriétaires plus forte qu'en France, proportion, du reste, qui se trouve toujours croissante à mesure que l'on s'approche de la Germanie. D'autre part enfin, la plus grande abondance des produits agricoles et industriels facilitait singulièrement la transition du servage à la liberté et à la propriété individuelle.

Cette transition fut encore préparée de longue main par une institution spéciale à la Belgique et à la Hollande, celle des *Ghildes*, association d'un genre particulier qui existait entre les habitants d'un même canton, dont M. Brants nous dépeint fort bien la puissante et féconde influence ; les esclaves eux-mêmes formaient entre eux des espèces de *Ghildes* ou se faisaient recevoir dans les *Ghildes* ordinaires.

L'affranchissement des serfs en Belgique fut donc le résultat des faits généraux et de la nécessité économique plutôt qu'une combinaison raisonnée. Aussi l'état qui suivit fut non pas une révolution, mais simplement une consécration formelle d'une situation qui, depuis longtemps déjà, était insensiblement passée dans les faits (p. 135 et suivantes.)

M. Brants nous signale encore une circonstance très notable, c'est l'existence de nombreux et riches communaux. Cette nature de biens ruraux, que nous avons déjà trouvés mentionnés par M. Defourny, se manifeste avec une importance toujours croissante à mesure que l'on s'approche de la Germanie. Notre auteur, qui a un sentiment très net de l'ancien état de choses rural en Allemagne, reconnaît dans les communaux des villages les vestiges du régime germanique (p. 179), régime encore évident sur le *littus saxonicum* et traditionnel dans le reste du pays (p. 180.)

La *mark* qui était la base essentielle de la société germanique, et qui a été si bien décrite par M. Claudio Jannet dans son cours d'économie politique, était une communauté d'un genre particulier, qui n'excluait nullement l'individualité des hommes et des familles : le territoire de la *mark* était considéré comme appartenant à tous, mais à chacun était attribué : 1^o le terrain nécessaire pour y établir sa demeure et un enclos tout autour, lequel était fermé et gardé d'une manière permanente contre les atteintes du bétail ; de là le mot jardin (*garden*) ; 2^o la jouissance individuelle mais passagère d'une certaine quantité de terre prise sur le fond commun. Quand à la masse des landes, des bois, des pâturages, l'usage en appartenait à tous.

Le chef de la tribu, du clan ou de la *mark* était traité comme les autres, seulement sa part de terre réservée était plus considérable ; cette réserve, avec les bâtiments et la cour près de ceux-ci, constituaient le *hof*, c'est-à-dire une sorte de manoir seigneurial qui était le centre de la communauté.

Cette forme de société, qui se rapporte tout à fait à l'exposé des mœurs germaniques par Tacite, avait aussi beaucoup de parenté avec celles des clans celtiques qui a si longtemps survécu en Ecosse ; c'était probablement la forme primitive, commune aux Germains, aux Celtes et peut-être à beaucoup d'autres peuplades d'origine aryenne. Dans la Gaule, la conquête romaine, les envahissements successifs des barbares, n'en laissèrent subsister que des débris et des traditions ; mais dans la Belgique l'existence de ces communaux absorbait encore au x^e siècle une portion considérable du sol, et ils jouèrent un rôle important dans l'histoire de la société rurale.

Les seigneurs belges paraissent avoir conservé beaucoup plus de terres en domaine direct que ceux de France, et surtout comme ceux d'Angleterre, beaucoup plus d'exploitations en régie (p. 87, 88, 89). "Rien de plus simple, dit M. Brants, que l'existence de ces premiers seigneurs féodaux !" "..... Chacun vit chez soi retiré, ordinairement pauvre, du revenu de son exploitation et des redevances de ses tenanciers..... Le seigneur disons-nous, était souvent pauvre ; l'exploitation seigneuriale avait son centre au château, dans l'intérieur même *du Wall* ; là est la cour (*Hof*), la basse-cour (*Voorhof*) et la grange (*Spycker*). Au bas de la motte, s'étend le domaine propre du seigneur, *villa indomnicata* ; il la cultive aidé du travail de ses valets et de ses tenanciers ;..... les seigneurs flamands ont toujours aimé l'agriculture. Autour de la villa dominicale se trouvent les tenures ; les gens qui les occupent doivent des redevances soit en travail, soit en nature. Telles étaient les ressources du budget seigneurial ; la difficulté des échanges et la rareté du numéraire maintinrent longtemps les redevances en

nature qui furent, même pour les comtes de Flandre, la forme primitive de leur revenu (p. 88-89.)"

Il se trouva donc, après l'émancipation, une différence considérable entre les réserves terriennes des seigneurs belges et celles des seigneurs français ; ces derniers, qui, pour la plupart, ne conservèrent point d'exploitation en régie, renoncèrent facilement à une grande part des redevances corporelles ; mais les seigneurs belges, craignant de voir la main-d'œuvre leur faire défaut, stipulèrent, tout en affranchissant, de nombreuses redevances de travail. Certains serfs même ne furent affranchis qu'à la condition de rester attachés aux exploitations du seigneur (en France, *hommes de poëste*) ; il en résulte qu'il semble, au premier abord, que le servage se soit prolongé en Belgique plus tard qu'ailleurs.

Les terres subdivisées et livrées à la circulation publique, comprenaient donc en Belgique des *terres d'origine libre*, qui n'avaient d'autres charges que des charges de féautés envers le seigneur de la région ou envers la couronne, et les *mauses serviles* affranchies avec les serfs, chargées de rentes foncières et souvent de services manuels. D'autre part se trouvaient les terres non subdivisées, savoir : les propriétés directes conservées par les seigneurs après l'affranchissement, et les terres communales.

Telles furent les circonstances au milieu desquelles s'opéra dans ce pays l'émancipation des hommes et la distribution des terres ; sauf quelques nuances de détail, les traits généraux se présentent à peu près semblables à ceux que nous rencontrons en France aux mêmes époques. Nous avons vu dans les détails fournis par M. Brants, que les propriétés directes réservées par les seigneurs ont été plus importantes que celles des chefs féodaux français, mais j'y ai cherché vainement quelle avait été la destinée des manses affranchies, comment elles s'étaient subdivisées, et si plus tard on avait, par la concentration des parcelles, formé de grandes propriétés.

Il parle fort peu aussi de l'histoire ultérieure des biens communaux, biens qui ont eu à subir en Angleterre, comme nous le verrons, de si graves altérations. Je sais que cet ordre d'idées n'entraîne point dans le cadre de son travail ; cependant j'ai remarqué que M. Brants semble indiquer (p. 178) que si les terres publiques ont pu être altérées par quelques entreprises des seigneurs belges, l'ensemble des communaux est généralement demeuré intact, et je sais personnellement qu'en Luxembourg et dans certaines parties de la Belgique, les communaux fournissent de très importantes subventions aux populations rurales.

Au milieu des recherches qui nous occupent, nous félicitons l'Académie de Belgique d'avoir signalé à l'attention publique le livre que je

viens de vous analyser : la hiérarchie foncière du moyen âge, l'origine des biens communaux, la question des Ghildes, les conditions de la vie rurale dans le Nord y sont traitées avec supériorité, et surtout avec une clarté de disposition qui fait souvent défaut en pareille matière.

A côté de la grande érudition personnelle de M. Brants, on y voit en outre, par des notes nombreuses, qu'il a été exécuté dans toutes les provinces des recherches locales très multipliées, desquelles il résulte que les Belges se sont beaucoup plus préoccupés que les Français de leurs origines sociales et terriennes.

C'est maintenant, Messieurs, dans la Grande-Bretagne que vont se transporter nos observations. Les archives foncières de l'Angleterre ont été explorées avec un soin particulier par un Allemand, nommé M. Nasse ; le travail de celui-ci est très diffus, les matières en sont mal ordonnées : et la rédaction fort obscure, mais l'auteur y déploie une très grande érudition ; et quoique fort laborieux à parcourir, c'est un livre extrêmement précieux à consulter. Il faut bien, du reste, qu'il en ait été ainsi, puisque, rédigé en Angleterre et publié en Allemagne, il a été retraduit en Angleterre par le colonel Ouvry, et que l'Institut de France a récemment élu M. Nasse comme membre correspondant.

Son principal objectif a été de suivre l'histoire des biens communaux en Angleterre ; mais il projette également des vues latérales sur les anciennes chroniques de la propriété foncière en Angleterre.

Je ne reviendrai point sur ce que je vous ai dit tout à l'heure de l'origine des biens communaux ; mais, en Angleterre, cette singulière distribution du sol absorbait une surface énorme, et faisait le fonds même de l'existence sociale du temps des Saxons. Il s'y trouvait donc peu d'esclaves ; il en existait cependant, car dans une loi d'Henri 1^{er} ils sont ainsi définis : *Alii servi nature.—Alii facti.—Alii emptione.—Alii sua vel alterius datione.* (Ces termes supposent que, vers le IX^e siècle, en Angleterre comme en France, il se manifesta dans les populations un découragement général. Quoiqu'il en soit, le mal y fut sans doute moins grand, car en Angleterre comme en Germanie, on comptait au Xe siècle plus d'hommes libres d'origine qu'en France.

La conquête des Franco-Normands ayant importé dans l'île le régime féodal, on y procéda progressivement par la libération des serfs à la constitution des basses tenures féodales. La libération des personnes et du sol y fut donc simultanée de même qu'en France, et chaque serf reçut à son affranchissement une terre grevée d'une rente foncière. On trouve alors quatre espèces d'hommes en Angleterre :

1^o *Les lords of manors*, seigneurs et châtelains féodaux ;

2^o *Les liberi tenentes*, ne devant rien que la foi et hommage ou une

redevance insignifiante, représentaient les anciens propriétaires libres de la mark saxonne ou du clan celte ;

3^o *Les serfs affranchis*, possédant un cottage (une manse), payant cens et rente, et fournissant en outre des services corporels pour la culture des domaines du seigneur ;

4^o *Les serfs plus ou moins affranchis*, qui étaient attachés à l'ost seigneurial (*villani*) pour les travaux de l'intérieur et de la culture. Ils correspondaient à nos gens de poëste ou de condition ; les seigneurs de manoirs s'étaient en effet réservés, de même qu'en Belgique et peut-être plus encore, des propriétés directes, bien plus importantes que celles des seigneurs français.

Néanmoins, étant donnée l'étendue énorme des biens communaux dans ces contrées, les réserves terriennes des seigneurs à manoir n'offraient encore, même en Angleterre, qu'une quantité assez restreinte (*terra dominica* ou *demesne*) ; seulement, afin de pourvoir à leur culture, les redevances personnelles et foncières se soldaient généralement plutôt en travail qu'en argent.

Pendant cette *terra dominica* ne tarde pas à s'éparpiller elle-même et à se réduire, et en voici la cause : par des circonstances spéciales, que nous n'avons pas le loisir d'exposer ici, l'importance des seigneurs anglais se mesura en partie sur le nombre de leurs vassaux ; ils multiplièrent donc le nombre de leurs tenures, soit en divisant les anciennes, soit en en créant de nouvelles (inféodations qui furent quelquefois formées aux dépens des biens communaux).

D'autre part, ceux de leurs tenanciers qui étaient les plus riches en terres suivirent cet exemple ; ils créèrent sur leurs domaines de petits cottages en sous-inféodation, et s'étant ainsi assurés des tenanciers qui venaient rendre foi et hommage à leur logis, celui-ci prenait le caractère d'un manoir, et le propriétaire de ce nouveau manoir, ainsi que son fief lui-même, montait d'un rang dans la hiérarchie féodale.

Je vous ai déjà signalé des faits analogues dans l'histoire de la châtellenie de Lury, et aussi l'an dernier dans les fermes patronymiques du Gâtinais, par le fait de gens qui transformaient en de petits fiefs de simples censives. Mais, en Angleterre, ce mouvement revêtit une toute autre importance, à la fin des rois normands et sous les Plantagenets.

Les sous-inféodations se multiplièrent à l'infini, et ces subdivisions de la terre, combinées avec celles qui résultaient des partages successoraux, devinrent tellement abusives, qu'Edouard 1^{er}, vers 1280, fut obligé de publier un édit, célèbre dans la jurisprudence anglaise (*Quia emptores terrarum, etc...*), par lequel il était interdit désormais à tout homme, excepté au Roi et aux seigneurs qui relevaient directement de la couronne, de diviser les fiefs, ou de créer des sous-inféodations.

La subdivision du sol fut, enrayée ; bientôt même se manifesta une réaction dans un sens contraire, parce qu'on commença à s'apercevoir qu'il y avait un intérêt réel à accroître l'étendue des propriétés directes autour des manoirs. En France, les seigneurs rachetèrent considérablement, parcelles par parcelles ; en Angleterre, ils s'y prirent autrement : les uns supprimèrent ou transformèrent un grand nombre de tenures temporaires (*at will*) ; d'autres, et les plus nombreux, s'attaquèrent sous diverses formes aux biens communaux.

C'est ici qu'apparaît l'idée dominante du livre de M. Nasse, et le grand intérêt que présente son travail : après avoir recherché les origines des biens communaux, puis exposé les vicissitudes de leur conservation, il met en lumière les altérations et les usurpations que ce grand domaine des biens communaux a eu à subir, il montre comment les seigneurs ont très souvent agrandi leurs domaines directs à leurs dépens ; quelquefois par la fraude et l'usurpation, mais plus fréquemment sous des formes légales.

Cette évolution nouvelle (l'accroissement des domaines et la concentration des terres), déjà commencée, dit M. Nasse, dès le *xiv^e* siècle, se développa, surtout sous les Tudors. Non seulement les lords étaient désireux de se grouper de grands domaines autour de leurs manoirs, mais, depuis une certaine époque où les tenanciers rachetèrent à prix d'argent et sur une grande échelle leurs services personnels, ils trouvaient peu d'intérêt à créer et même à conserver les petites tenures.

Sous le règne d'Henri VII, nous trouvons des plaintes multipliées au sujet du nombre décroissant des petits propriétaires et contre la fréquence des clôtures qui empiétaient sur les *commons-fields*.

“ Beaucoup de maisons et de villages dans ce royaume, est-il dit, dans une ordonnance d'Henri VII, sont abandonnés ; les terres arables, qui en dépendent sont clôturées et converties en pâturages, et la paresse (cause de tout mal) se répand de plus en plus. Là où l'on trouvait autrefois deux cents hommes vivant honnêtement par leur travail, on ne voit plus que deux ou trois bergers.

“ La première loi d'Henri VII concerne l'île de Wight : elle expose la nécessité qu'il y a d'y maintenir une forte population pour la défense des côtes contre la France et autres ; et on ordonne que personne ne puisse avoir un bail ou tenure de plus de 10 marks de rente annuelle, et que personne ne puisse démolir les bâtiments agricoles, ni les laisser tomber en ruines. ”

C'est alors qu'intervint, en 1488, un nouvel édit d'Henri VII contre les suppressions de fiefs, ou leurs réunions, édits absolument analogues avec celui de 1280, mais en sens inverse.

Peut-être cet édit est-il un effet salutaire pour les détenteurs de petits

fiefs temporaires (les tenanciers *at will*), en les protégeant contre l'éviction? peut-être fut-il le point de départ de l'extension tutélaire que prit ensuite la tenure du *copy-right*? mais, en tout cas, il ne réprima point, et il n'atteignit point les usurpations et les amoindrissements que subissaient depuis assez longtemps déjà les biens communaux. Notre auteur, M. Nasse, d'accord en ceci avec les savantes leçons de mon excellent ami, M. Claudio Jannet, nous montre comment les seigneurs tirèrent le principal accroissement de leurs propriétés de l'appropriation qu'ils surent mettre en œuvre sur une partie des biens communaux; et c'est là l'intérêt capital de son livre.

Les uns opéraient par des anticipations latentes mais progressives; les autres, par des usurpations audacieuses; un grand nombre suscitaient des instances judiciaires en disjonction, par lesquelles ils faisaient attribuer aux seigneurs une partie des biens communaux, soit comme propriétaire des biens, soit comme propriétaire originaire cherchant à dégager son fonds d'usages et de servitudes, soit à titre de chef des communautés antiques, ayant un droit de majoration sur les choses communes. Le résultat général de toutes ces entreprises, soit *anticipation*, soit usurpation, soit licitation, était généralement le même. La portion des communaux attaquée était aussitôt bornée et circonscrite, *inclosed*; fait matériel qui était à la fois la conséquence et la consécration de l'annexion du territoire à la terre seigneuriale (*terra dominica*).

Ces inclosures ont joué un rôle très considérable dans la législation et la jurisprudence anglaises, et c'est par ce système que, pour une portion notable, se sont développées les grandes propriétés de ce pays et de l'Ecosse; propriétés dont on recherche à tort l'origine exclusive dans la féodalité.

Nous n'avons ici ni la possibilité ni le temps de suivre en détail les recherches et les discussions très savantes et très intéressantes de M. Nasse sur ce sujet; mais nous retiendrons, de son travail, quelques points importants pour les études que je poursuis avec vous, savoir:

1^o La démonstration fort évidente que, dans l'origine du régime féodal, l'étendue des propriétés seigneuriales (*terra dominica*) fut assez minime, malgré l'attache des seigneurs anglais pour la terre et pour les exploitations rurales; l'existence de communaux immenses limitait nécessairement l'extension de ces domaines;

2^o Sous les Plantagenets, les domaines se subdivisent et se réduisent à l'excès: ces petites tenures féodales n'étaient très souvent que temporaires, ce qui en amoindrait les inconvénients; néanmoins il fallut publier l'édit *quia emptores* pour limiter cet émiettement du sol;

3^o Sous les Tudors, il s'opère à l'inverse un mouvement très soutenu de la concentration territoriale, autant par des empiètements sur les communaux que par des suppressions de petites tenures. Ces forma-

tions de grandes propriétés deviennent à leur tour tellement abusives, que l'autorité royale s'efforce d'y mettre obstacle.

4^o Néanmoins le résultat définitif de cet état de choses détermina un reflux considérable et toujours croissant des familles rurales ; premièrement vers les villes, et plus tard vers les émigrations hors de l'Europe. De là sont nés en Angleterre le prolétariat et les colonies.

Vous voyez, Messieurs, que les vicissitudes de la liberté humaine, de la propriété, de la distribution du sol ne se présentent pas, dans chaque pays, comme des faits isolés qui se produiraient ça et là dans l'espace et dans le temps.

En poursuivant parallèlement nos études sur la propriété foncière en France et à l'étranger, nous apercevons que les mêmes phénomènes se sont produits dans notre Europe avec un ensemble et avec une certaine solidarité.

C'est à peu près à la même époque, entre le x^e et le xii^e siècle, que se produit partout l'émancipation des serfs, sous la double pression des doctrines chrétiennes et de l'impuissance administrative des envahisseurs germaniques ; l'émancipation des serfs entraîne la distribution du sol, et cette distribution s'opère avec un échelonnement hiérarchique. La féodalité armée trouva ainsi son complément dans la féodalité terrienne, et ce système de rangs échelonnés, basé sur la possession de la terre, détermina, avec une grande prospérité sociale, une extrême subdivision du sol.

Mais la richesse, en se développant, fit mieux apprécier aux hommes riches les profits de la culture, et ceux-ci cherchèrent à agrandir leurs domaines ; c'est précisément cette formation toujours croissante des grandes propriétés en Europe, du xv^e au xviii^e siècle, qui partout a préparé simultanément l'éclosion du prolétariat moderne.

En développant ces recherches, j'espère arriver un jour à vous présenter dans son ensemble la physionomie de ces phénomènes économiques et moraux au sein de notre civilisation. Je dis à dessein, *moraux*, car, au-dessus des faits économiques, il y a des faits intellectuels, des lois plus générales et plus philosophiques qui les dominent et souvent les déterminent. Pour ma part, j'ai toujours profondément regretté que les célèbres créateurs de la science économique ne se soient point préoccupés davantage de ces considérations ; et c'est une des gloires de mon illustre maître, M. Le Play, de n'avoir jamais perdu de vue que la science économique n'a de valeur qu'autant qu'elle se rattache étroitement au sentiment de la moralité humaine.

Cherchons donc dans l'histoire de la distribution du sol autre chose qu'un fait matériel, autre chose qu'un fait de production ; elle se rattache en réalité aux conditions vitales de la société, qui sont : la pos-

session du chez soi, la stabilité du foyer domestique et des familles, le sentiment de la responsabilité individuelle ; faits qui se lient tous intimement à la moralité particulière et générale des peuples.

Nous apprendrons aussi, dans ces analyses, que l'Etat ancien en Europe c'est la famille souche, la permanence du chez soi (*home*) ; le fait nouveau c'est le prolétariat, c'est-à-dire cette masse de familles, sans foyer domestique, sans stabilité, sans traditions, qui vivent d'une stabilité artificielle. Cette situation est misérable, mais ces familles instables sont plus facilement accessibles aux désirs et peu accessibles à la réflexion ; ces désirs sans contrepoids décuplent leur misère, et c'est ainsi que leurs esprits surexcités se passionnent constamment pour un progrès idéal et vague, tandis qu'ils s'écartent aveuglément des éléments essentiels qui, en tout temps et en tout lieu, ont été les organes du réel progrès.

DE QUEBEC A LA FLORIDE.

NOTES DE VOYAGE

Par M. J. U. GREGORY.

Traduit de l'anglais par M. ALPHONSE GAGNON.

(Suite.)

Le 10 de janvier, grâce à la courtoisie du Dr Kenworthy, nous fûmes invités par le capitaine Hains à aller faire une promenade sur le chemin dit *Savannah, Florida and Western Railway*, jusqu'à un endroit appelé *Convict Camp*, le camp des criminels, ou le bagne de l'Etat, à 36 milles de Jacksonville. Notre intention était de faire la chasse à la caille, espèce de perdrix, qui s'y trouvait en abondance. Comme nous n'avions point de chien de chasse en propre, nous engageâmes un nègre du nom de Joe qui devait amener avec lui un chien qui, nous dit-il, était sûr pour pareil gibier.

Nous arrivâmes au camp sur les 9 heures du soir, et fûmes reçus par les gardiens de la prison de l'Etat, qui nous introduisirent dans la pièce préparée pour nous, grande chambre où logeaient dix ou douze des gardiens. On nous fit bientôt asseoir à une table abondamment garnie, et nous étions servis par un négrillon du nom de Charlie, à mine éveillée et portant l'accoutrement à rayures noires et blanches des détenus de la prison. Notre nègre Joe, d'un air chagrin, prit un siège, alla s'asseoir dans un coin, se mit à pleurer à chaudes larmes, refusant toute nourriture. Il pleurait tant qu'il nous fit pitié. Nous lui demandâmes la cause de son chagrin, mais en vain ; nous ne pûmes avoir aucune réponse satisfaisante. Je fis signe à Charlie de s'approcher et de faire sortir Joe, afin de connaître le sujet de sa peine. Charlie fit comme je lui avais demandé et revint bientôt nous dire que Joe était sous l'impression que nous l'avions trompé ; que notre intention, en l'amenant avec nous, était de le faire prisonnier, qu'il en était certain. Il avait de plus avoué à Charlie que deux de ses frères étaient au nombre des prisonniers du pénitencier où nous étions. Joe devait être convaincu d'une chose : qu'il n'y avait point de sa faute s'il n'était pas déjà logé aux frais de l'Etat. Mon impression à moi était que, se sentant coupable, il se trouvait naturellement mal à l'aise. Dans tous les cas, il ne voulut point manger, et ne ferma pas l'œil de la nuit. Charlie, stimulé par le désir de se rendre utile et agréable, dit qu'il nous présenterait,

le lendemain matin, aux frères de Joe. Je lui répondis que nous n'avions aucune objection à voir d'autres membres de la famille de Joe, mais que nous pourrions nous dispenser de la présentation.

L'Etat de la Floride utilise ses criminels d'une bien bonne manière, et la Géorgie a adopté le même système. Aussitôt qu'une personne est convaincue d'un crime dont la peine est l'emprisonnement pour plus de trois mois, on l'affirme à la compagnie du chemin de fer pour une somme annuelle de \$15, et on la dirige vers les camps pour y travailler. La compagnie nourrit et habille le condamné, et est responsable de sa garde. Au camp où nous étions, il y avait cent soixante hommes, presque tous Nègres, et environ huit femmes, dont quatre Nègresses, et les autres des blanches. Ils étaient tous logés dans des cabanes entourées de palissades. Les femmes occupent des logements séparés et on les emploie à la couture, au raccommodage et à la confection des hardes des prisonniers. Tout homme incapable de travailler aux travaux durs, pour cause d'infirmité physique, s'occupe du blanchissage, de la cuisine et de l'entretien du local. Toute infraction à la discipline est sévèrement punie. On se sert pour cela d'une longue et large courroie de cuir, et le nombre de coups est proportionné à la gravité de l'offense. La nourriture se compose de galettes de bled d'Inde, de soupe aux pois, de bled d'Inde crevé (du bled d'Inde bouilli comme le riz) et de lard. Le bled d'Inde, que l'on fait bouillir comme du riz, forme ce qu'ils appellent *sagamité*. On tue un bœuf une fois la semaine pour la viande fraîche.

Comme il faisait nuit à notre arrivée, les prisonniers étaient tous placés sous clé dans leurs dortoirs. Après notre souper, le surintendant adjoint nous offrit de les voir. Nous vîmes que les hommes étaient logés dans deux longues bâtisses construites avec de gros billots de pin ayant entre eux un espace suffisant. Ces constructions avaient à peu près cent pieds de long chacune. A l'intérieur et s'élevant comme à deux pieds du sol, se trouvait, de chaque côté, une rangée de lits parcourant toute la longueur de la bâtisse et de huit pieds de large, à peu près, avec un passage au milieu. Les deux rangées pouvaient contenir cent hommes ou cinquante chacune. C'est là que dormaient les condamnés dans leurs habits de travail, leurs grands pieds noirs débordant l'extrémité du lit et n'ayant pour oreiller qu'un morceau de bois. Aux extrémités du passage était une boîte de trois pieds sur quatre, remplie de terre et sur laquelle brûlaient des nœuds de pin gommeux, éclairant ainsi l'intérieur et donnant une odeur d'encens de résine. Un anneau entourait la jambe de chaque prisonnier, et de cet anneau partait une chaîne d'à peu près quatre pieds de long et rivée à une autre chaîne formant toute la longueur de la bâtisse. Des couvertures légères enveloppaient quelques-uns des prisonniers, tandis que les autres les

avaient mises de côté avec leurs pieds. A l'extérieur, aux quatre angles de chaque construction, se tenaient les gardiens armés de fusils à deux coups, chargés de chevrotines. Aucun prisonnier n'a le droit de se lever sans permission, et le silence est de rigueur jusqu'à 4 heures du matin. Permission de parler à partir de 4 heures jusqu'à l'heure du déjeuner, qui est à 6 heures. Après le déjeuner, on les mets à la chaîne par bande de neuf, chaque bande étant à la charge d'un gardien, et on les conduit ainsi au travail du chemin, où chaque criminel porte sa chaîne à la jambe. Le travail dure sans interruption jusqu'à l'heure du dîner. On leur envoie la nourriture de ce repas, pour lequel on accorde une heure. Après le dîner, on reprend le travail qui se continue jusqu'à 6 heures. On les enchaîne de nouveau par groupes de neuf, et on les ramène à la géole ambulante par le train de construction.

Je remarquai trois ou quatre blancs de bonne mine, condamnés, me dit-on, pour péculat ou pour quelque offense de ce genre. Ils étaient accouplés à des nègres et n'étaient pas mieux traités que ceux-ci. Lorsque des prisonniers s'évadent, une meute de chiens dressés à cette chasse, est lancée sur la piste des fuyards et, en suivant cette piste au flair, ces chiens limiers ne manquent jamais de rejoindre les déserteurs que reprennent les gardiens suivant à cheval la meute.

Il arrive que des prisonniers recommandables par leur bonne conduite et leurs aptitudes, jouissent d'une liberté relative, et ne sont pas mis à la chaîne : ce sont les *trustees* ou "employés de confiance". Tel était le cas de Charlie, celui qui nous servait de domestique, garçon honnête et intelligent. Pendant qu'il nous servait à table, je lui demandai :

—Combien de temps as-tu été ici, Charlie?

—Cinq ans, monsieur.

—A combien d'années as-tu été condamné? repris-je.

—A autant d'années que je vivrai, répondit-il.

—Pourquoi as-tu reçu cette condamnation?

—Pour avoir tué un homme.

—Et pourquoi as-tu tué un homme?

—Parce qu'il avait tué mon père avec un fusil : je lui arrachai son arme des mains et l'étendis raide mort à côté du cadavre de mon père. Mon procès a été pour meurtre, et le juge m'a dit que je n'avais point le droit de prendre en main la loi, puis il m'a condamné à passer ici le reste de ma vie. J'ai été ici trois ans avant de devenir homme de confiance et il y aura bientôt deux ans que j'ai reçu ce titre.

Le cas de ce pauvre jeune homme est certainement pénible, et c'est pourquoi on lui montre beaucoup de sympathie. Les gardiens me dirent qu'ils s'attendaient à recevoir bientôt du gouverneur de l'Etat la grâce de Charlie.

Au moyen de la disposition de ces criminels, comme je viens de l'expliquer, l'Etat de la Floride fait une économie de plus de \$12,000 par année, pour entretien et surveillance, et cela au moyen de \$15 seulement de capitation. De cette manière, la compagnie du chemin de fer a toujours à sa disposition un certain nombre d'hommes qu'elle peut contraindre au travail, et c'est de cette manière que se construit la plus grande partie du chemin, la Géorgie ayant adopté le même système pour sa part de travaux dans la voie ferrée passant entre les deux Etats. On est bien obligé d'avoir recours au travail libre en sus du travail forcé ; mais on ne peut compter sur cette ressource, vu que les Nègres ne travaillent qu'à leurs corps défendant ; et, quant aux blancs, ils sont peu nombreux et n'aiment pas, d'ailleurs, à travailler avec les enfants de la race éthiopique.

Aussitôt qu'un nègre se sent quelques piastres au gousset, il se dirige vers quelques grandes villes, où il fait peau neuve, achète des bonbons et des cigares et dépense le reste de son argent en amusements ; mais, du moment qu'il est à sec, il reprend sa mine de pauvre gueux jusqu'à ce qu'il trouve une nouvelle aubaine.

Lorsque les travaux de la voie ferrée sont terminés dans le voisinage du camp à palissades, les vieilles constructions, qui ne sont que des huttes de bois rond, se vident et les prisonniers vont s'installer plus loin où ils élèvent de nouveaux quartiers, qu'ils occupent jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de déménager de nouveau.

Le dimanche est le jour de liesse par excellence des condamnés, et ils agissent, ce jour-là, à peu près à leur guise. Après l'office religieux, ils se livrent aux jeux et au chant. Quelques-uns des vieux donnent de bons sermons et reprennent les jeunes au sujet de leurs écarts fâcheux ; mais je crois que dans tout ceci, la plaisanterie l'emporte, vu la nature légère et insouciant de nègre.

Il est très amusant d'observer un groupe de nègres, hommes et femmes, garçons et filles, flânant sur les quais et aux environs des gares de chemin de fer, et de prêter l'oreille à leur babil. Ils se taquinent sans cesse entre eux, font des farces, jettent des éclats de rire : scène vraiment cocasse. S'il arrive que quelques-uns possèdent de belles voix, deux ou trois se réuniront pour chanter une chanson en parties et dont l'exécution vaut celle des meilleurs ménestrels.

Le 11, après déjeuner, ayant avec nous un des gardiens comme guide, nous quittâmes le corps de garde pour aller faire un tour dans la forêt et les marécages, et nous arrivâmes bientôt dans le royaume des cailles. Ce joli petit gibier s'établit généralement par volées de 12 ou 13 ; quand ils s'élèvent, ils parcourent la longueur de 2 ou 3 arpents, s'abattent et se dispersent. Les chiens d'arrêt les pointent comme ils font de la bécassine ; et lorsque ces oiseaux s'élèvent pour la deuxième

fois, ils le font un à un, ou deux à deux. Nous trouvâmes ces cailles très difficiles à atteindre, tant leur vol est rapide, ou bien elles emportèrent avec elles une quantité de notre plomb. Cependant, nos deux fusils en avaient abattu vingt-six, que nous mîmes dans notre gibecière. On trouve ce gibier dans les éclaircies des *pinieres*.

Tout en marchant sur la lisière du bois, je fis tout à coup la rencontre d'un gros serpent noir, mesurant six pieds de long. Ne sachant pas trop à quoi m'en tenir sur ses intentions à mon égard, je lui logeai dans la tête le contenu d'un des canons de mon fusil. Je regrettai ma précipitation, après que l'on m'eût appris que ce serpent, appelé le *roi*, ne s'attaque jamais aux hommes, mais qu'il est l'ennemi mortel du redoutable serpent à sonnettes, qu'il ne craint pas d'attaquer et qu'il tue promptement en l'enlaçant de ses replis vigoureux. Je puis faire remarquer ici que je n'ai point vu de serpents à sonnettes, dans la Floride, et que ce crotale s'y rencontre rarement. Les pourceaux à l'état sauvage, les grues et d'autres gros oiseaux détruisent une foule de serpents de plusieurs espèces. Il y a, en Floride, un serpent, appelé serpent des marais, que l'on rencontre fréquemment dans les eaux basses et marécageuses. Il n'attaque personne, dit-on ; mais il mord quand on le touche, et quoique sa morsure soit venimeuse, elle n'est pas aussi mortellement dangereuse que la morsure du serpent à sonnettes.

Tous les étrangers portent avec eux du wiskey comme antidote au poison inoculé par le serpent à sonnettes ou par le serpent des marais. Il paraît qu'après avoir été mordu, il faut boire, immédiatement et sans arrêt, une chopine de wiskey, lequel, absorbé dans le système, y neutralise les effets du poison. Plusieurs voyageurs ont toujours avec eux une abondante provision de wiskey, dans le but aussi de rendre l'eau plus potable, s'ingurgitant souvent une plus grande quantité de wiskey que d'eau.

Durant une partie de cette journée, nous rôdions au milieu de grandes forêts de pin gommeux, et nous pûmes observer les moyens adoptés pour extraire de cet arbre la gomme qui sert à faire la térébenthine, la résine et la poix. On pratique de larges incisions à l'arbre ; la gomme remplit bientôt ces coupures, puis l'ayant enlevée au moyen d'un grattoir, on la porte dans une cabane située à quelques pas et l'on en fait de la térébenthine, le résidu formant la résine et la poix, qui sont les principaux articles d'exportation du pays.

Les forêts de pins sont remarquables ; les arbres en sont presque tous de taille uniforme et d'une grande longueur. Les branches ne commencent qu'à peu près 15 pieds de la tête, où elles s'étendent dans toutes les directions ; elles touchent ou peu s'en faut les branches de l'arbre voisin de manière à former un bosquet ombreux. Un espace de 15 à 20 pieds, rarement moins, sépare ces beaux arbres les uns des

autres ; et, comme il n'y a point de broussailles à leurs pieds, on pourrait se promener facilement dans cette forêt, avec un carosse trainé par quatre chevaux et l'espace de plusieurs milles, sans les obstacles formés par les troncs pourris gisant sur le sol par-ci, par-là. La terre, sablonneuse et naturellement aride, est couverte d'une mousse courte et touffue.

En dehors des forêts de pin, viennent les marais, rarement profonds. Je n'en ai vu aucun où il soit nécessaire de porter des bottes allant au-dessus du genou, la profondeur moyenne ne dépassant pas, à peu près, la longueur du pied à la cheville. On trouve, dans ces marais, la bécassine, qui prend ses quartiers d'hiver en Floride.

Des étrangers m'ont dit que l'eau de ce pays est malsaine, tandis que les anciens habitants affirment le contraire. Quant à nous, nous avons bu souvent l'eau des marais et des criques, sans mélange de wiskey, et nous n'en avons ressenti aucun mauvais effet. Comme nous n'avons été mordu par aucune bête venimeuse, nous n'avons pas eu besoin de nous empoisonner avec une boisson, qui, soit dit en passant, coûte une piastre et demie la bouteille et peut, je vous l'assure, tuer son homme, à 120 pas.

Le thermomètre, durant toute la journée, indiquait 78 degrés à l'ombre, mais la chaleur était tempérée par une brise fort agréable.

L'heure du départ étant arrivée, nous quittâmes le "Camp des Condamnés" pour retourner à Jacksonville par le train du soir. Des invitations nous y attendaient, nous priant d'assister à un bal par le *Florida Yacht Club*. Nous acceptâmes cette gracieuse invitation, et nous eûmes le plaisir de faire la connaissance de quelques-unes des "belles" de la Floride, lesquelles se montrèrent très aimables, ainsi que les messieurs qui les accompagnaient. Tous parlent l'anglais sans cet accent nasillard, particulier aux habitants du nord.

Des Italiens avec harpe, flûte et guitare firent les frais de la musique, et la danse se termina peu après minuit.

Pour rafraîchissements, on nous servit de la limonade, des oranges et des gâteaux, les vins et les spiritueux étant exclus.

Les messieurs portaient leurs vêtements d'après-midi ; les habits à queue de morue ou d'aronde et les cravates blanches étaient en très petit nombre ; de fait, il est inutile de faire ici parade de ces modes, car elles ne seraient pas appréciées.

Un membre du Club, installé sur une estrade, près des musiciens, rappelait les figures diverses de la danse. Nous eûmes encore le plaisir de rencontrer à notre hôtel, Mr. Georges M. Babour, auteur d'un excellent ouvrage sur la Floride et qui nous fournit plusieurs renseignements précieux.

(A continuer.)

FILLE A MARIER ⁽¹⁾

PAR SALVATORE FARINA

(Suite et fin.)

Tout à coup, la porte s'ouvrit ; le docteur Rocco, oublieux de sa goutte et de ses autres infirmités, roula jusque auprès de l'oreiller, se jeta au cou de Federico et le couvrit de baisers ; puis il se tourna vers Amalia, qui le regardait ahurie, et couvrit aussi de baisers son visage plein de larmes, puis il saisit Gioachino et en fit autant. Enfin, il se suspendit à Romolo en le secouant comme un prunier, et lui appliqua un baiser retentissant sur chaque joue.

Cependant, Tranquillina, rayonnante de plaisir, s'était approchée de sa fille et lui essuyait ses larmes, en lui recommandant d'être gaie, sans pouvoir lui en dire davantage, parce que l'émotion lui coupait la parole.

“ Faisons les choses en règle, dit le docteur Rocco. Signorina, cette lettre est pour vous, lisez. ”

Et pendant qu'Amalia, les mains tremblantes, le cœur en tumulte, déplaçait la lettre, le docteur Rocco disait :

“ Cet excellent homme, cet ange, ce héros, cet ingénieur phénomenal est venu chez Tranquillina et lui a dit : — Faites-moi le plaisir de remettre tout de suite cette lettre à votre fille... — De quoi s'agit-il ? ai-je demandé... — Un peu de patience et vous le saurez. — Et il se sauva comme un éclair. Naturellement, j'ai ouvert la lettre ; et j'ai su... Lis tout haut, Amalia... ”

Mais Amalia ne lisait pas, les larmes lui obscurcissaient la vue.

“ Ce sont des larmes de joie, annonça le docteur ; pleure à ton aise, ma fille... Tu liras après. ”

La jeune fille essuya ses larmes, puis lut à demi-voix et recommença à pleurer. Federico tremblait comme s'il avait la fièvre ; mais personne ne faisait attention à lui, qui était pourtant le personnage principal de cette scène.

“ Donne, dit Tranquillina, je lirai, moi. ”

(1) De la *Revue Britannique*.

Elle lut :

Signorina,

Federico a voulu mourir parce qu'il vous aime ; et comme, parce qu'il vous aime, il est capable de mentir sans pudeur, voici la lettre qu'il m'écrivait, en faisant sa malle pour l'autre monde. Si, avec tout cela, il persiste à dire non, appelez-moi, et je viendrai lui soutenir en face qu'il est amoureux fou de vous. Quant à moi, j'entreprends la cure du voyage et du changement d'air. J'espère avec le temps pouvoir retourner devant vous guéri de la fièvre, que j'étais allé chercher en vous regardant dans les yeux. Je pars, je renonce à vous, ne pouvant posséder votre amour. Vivez heureuse et pensez quelquefois que par le monde, il y a un convalescent qui vous aimera toujours un peu, juste assez pour rendre votre mari jaloux.

Les trois vieillards commencèrent à rire et en eurent pour un bon moment. Federico fixait ses yeux pleins de désirs sur le visage rouge et mouillé de larmes de son Amalia.

“ Regardez-les ? Qui les retient ? Au diable les grimaces du décorum ! Si ces deux-là ne s'embrassent pas maintenant, quand s'embrasseront-ils donc ? ”

Ainsi parla le docteur Rocco. Gioachino et Romolo battirent des mains ; et, sans s'en apercevoir, le cœur palpitant, Amalia se trouva dans les bras de Federico.

“ Un moment, dit Tranquillina (et sa voix tremblait), un moment, il y a un *post-scriptum*. ”

Ils se turent tous, et l'excellente femme lut :

Post-scriptum.—Si par hasard vous vous ravisiez et que vous fussiez disposée à m'aimer, écrivez-moi à Calcutta, poste restante, et je volerai jusqu'à vous...

Les trois vieillards recommencèrent à rire de plus belle, puis Romolo objecta que, pour changer d'air, Enea allait un peu loin ; et enfin le docteur Rocco demanda d'un ton grave :

“ Mes enfants, n'y a-t-il pas de danger qu'il veuille se tuer lui aussi ? ”

—Pas le moindre, répondit Gioachino ; il est difficile qu'un père de famille se tue quand ses enfants sont encore à naître. La vie d'Enea est trop nécessaire à sa progéniture !

—Comment allez-vous à présent ? demanda le docteur Rocco à Federico.

Il arrive encore des miracles : Federico était guéri.

XXIX.

Si Tranquillina n'y avait mis bon ordre, ces deux petits vieillards sans cervelle n'auraient pas quitté les côtés de Federico, qui leur était infiniment reconnaissant de tant d'amitié, mais qui aurait donné volontiers une semaine de sa vie future pour rester en tête-à-tête avec Amalia.

L'amitié cède de mauvaise grâce le pas à l'amour, et probablement Gioachino et Romolo se croyaient en droit de s'installer toute leur vie à côté des deux amoureux, pour les aider à s'aimer.

Ils sortirent enfin ! Sous prétexte d'aller respirer l'air pur du matin, les autres descendirent les escaliers ; les deux jeunes gens restèrent seuls.

Ils avaient tant de chose à se dire ! Ils se regardèrent dans les yeux un instant, se serrèrent les mains sans parler, puis Amalia rougit et fondit en larmes.

Federico comprit ces douces larmes et les laissa tomber une à une il essuya ensuite le visage de sa belle et pressa contre sa poitrine sa petite tête pensive.

Ils restèrent longtemps ainsi, comptant en silence les battements de leurs cœurs pleins d'amour ; dans leur commune extase, ils avaient oublié la terre, lorsque, par la large fenêtre qui éclairait l'escalier, pénétra la voix joyeuse de Gioachino qui appelait :

" Federico ! "

Les deux amoureux levèrent la tête et se mirent à écouter. Peu après, une autre voix formidable du docteur Rocco, cria :

" Amalia ! "

Puis un court silence, puis l'écho d'un éclat de rire prolongé et lointain, puis la voix solennelle d'une heure d'amour, mesurée par les battements de deux cœurs réunis dans un baiser.

" Amalia ! " murmura le jeune homme.

Et la jeune fille levant les yeux, balbutia :

" Federico ! "

On eût dit qu'ils se réveillaient tous les deux d'un songe. Federico embrassa d'abord Amalia sur le front, puis, baissant la voix, murmura à ses lèvres des paroles interrompues, qui ne devaient point avoir un accent terrestre.

Enfin, il dit :

" Regarde-moi en face... comme cela... Ecoute-moi ! Pendant toutes les heures de ma journée, depuis le premier moment que je t'ai vue, je t'ai aimée ainsi, le crois-tu ? "

Un tremblement agitait tous les membres d'Amalia, qui balbutia avec le désir d'être démentie :

— Ce n'est pas vrai !

— Si, c'est vrai, insista le jeune homme en baissant la voix plus encore. Te rappelles-tu ce jour que j'achetai tes baisers à la fête, cet autre que je restai froid devant toi et m'en allai sans te serrer la main ? Eh bien, même alors, je t'aimais ; chacune de tes paroles sévères, je les écoutais comme une musique ; il me semble les entendre encore. Chacun de tes regards sévères aussi, je le vois encore, je le verrai toujours... Mon Amalia cruelle m'apprenait à aimer une autre Amalia bonne et tendre, qu'à présent j'ai retrouvée.

— Voilà ! dit la jeune fille avec un doux sourire ; alors, tu ne m'aimais pas, tu aimais une autre. Et moi...

— Et toi ? demanda Federico anxieux.

— Moi, je ne pouvais te souffrir, je te haïssais, répondit Amalia en riant. Maintenant, je suis à toi, punis-moi.

— Tu es à moi ! s'écria le jeune homme avec transport, à moi pour toujours ; répète-le avec moi : Je suis à toi pour la vie, je suis à toi pour l'éternité.

— Je suis à toi pour la vie, répéta Amalia en penchant sa tête toute rougissante de plaisir.

— Federico ! appela Gioachino, viens voir qui est là. "

Les deux fiancés se serrèrent encore une fois l'un contre l'autre, puis descendirent les escaliers en se tenant par la main.

— Devine qui est là ? " dit Gioachino.

Amalia avait mis un sourire sur ses lèvres pour venir au-devant de ses parents et de ses amis, et s'efforçait de chasser de son front une pensée importune.

Le bon Gioachino, radieux, s'était mis à côté et tout près de Romolo, et à eux deux, ils cachaient derrière leur dos un homme qui avait plié le genou, mais pas assez pour dissimuler la moitié du front et un ceil qui émergeaient par-dessus l'épaule de Gioachino.

— Enea ! " s'écria l'heureux Federico.

Et franchissant la barrière vivante, il vint serrer dans ses bras le généreux ingénieur.

— Monsieur Enea ! s'écria Amalia émue.

— Moi-même, dit l'ingénieur, vous ne m'attendiez pas... Vous me croyiez à Calcutta.

— Pas tout à fait, mais presque... Donc, tu ne pars pas ! Tu restes avec nous, insista Federico.

— Merci, âme généreuse, merci ; je verrai plus tard si je dois rester tout à fait, et en attendant, je reste. J'ai pensé que, sans moi, la tourbe, qui, comme tu le sais, est noire...

—Compacte, piciforme...

—Compacte, piciforme... Tu serais capable de la vendre au premier spéculateur malin, pour moins de la moitié de sa valeur ; je veux faire l'affaire, moi...

—C'est pour cela seulement que tu restes ?

—Pour cela et pour autre chose, répondit Enea sérieusement ; je reste, parce que j'ai réfléchi que, pour aller à Calcutta, les lettres mettent un bon mois... Signorina, ajouta-t-il en se retournant vers Amalia avec une gravité comique, me voici, ici présent, toujours à votre disposition ; si, par hasard, vous ne pouviez souffrir Federico, qui, parole d'honneur, est insupportable ; si, par hasard, vous le haïssez, comme je l'espère, il ne faut pas vous donner le souci d'écrire à Calcutta, poste restante..."

Un éclat de rire général accueillit la proposition de l'ingénieur et Amalia lui serra cordialement la main. Enea lui rendit son étrenne, et il sembla au clairvoyant Gioachino qu'il étouffait loyalement un soupir.

Pendant toute la journée, Enea fut gai et affairé ; plus d'une fois, voyant l'air soucieux d'Amalia, il s'approcha d'elle, en regardant autour de lui comme un conspirateur, et lui dit à la dérobée :

" Pensez-y, il est réellement insupportable ! "

Et comme il baissait la voix en choisissant le bon moment pour se faire entendre de tous, tous riaient aux éclats, excepté Amalia, qui se contentait de sourire du bout des lèvres.

Alors Enea s'éloignait de la plus belle fille de l'univers et allait ren- forcer l'éclat de rire des anciens, en leur disant en confidence :

" Savez-vous ce qu'elle a... elle m'adore ! "

Mais qu'avait vraiment Amalia ? Et pourquoi, à une certaine heure du jour, un peu après que le docteur s'était jeté sur son lit pour ajouter un supplément au sommeil pénible de la nuit, sentit-elle le besoin d'aller le réveiller elle-même, un quart d'heure trop tôt !

" Père, lui dit-elle d'une voix caressante, es-tu bien réveillé ?

—Il me semble que oui, grommela le docteur ; tu m'as donné une secousse... qu'as-tu ? Parle... je t'écoute.

—Non, tu ne m'écoutes pas, père ; si je parle, tu es capable de te rendormir..."

Alors le docteur Rocco ouvrit des yeux démesurés, se dressa sur ses coudes et laissa pendre ses jambes en dehors du lit.

" Père, se mit à dire Amalia, j'ai regardé dans mon cœur, et je suis sûre de l'aimer.

—Qui ?

—Federico... M. Federico...

—C'est à moi que tu racontes cela. Crois-tu que je n'ai pas des yeux pour le voir... il y a longtemps que je le sais..."

—Il n'y a pas longtemps que je l'aime, c'est précisément ce que je voulais te dire. Pourrais-tu m'expliquer comment il se fait qu'il y a quelque temps je ne pouvais le souffrir, et qu'aujourd'hui il me semble l'avoir aimé toujours !

—Parce que tu l'as aimé toujours !

—Non, insista Amalia, en baissant instinctivement la voix, je t'assure que non. Il me semblait fat, orgueilleux, peu aimable et pas beau du tout ; et cependant, il n'a pas changé, c'est toujours lui,

—*Per Bacco!* c'est tout simple ! Tu le jugeais mal ; à présent, tu l'apprécies mieux ; tu as trouvé en lui un esprit droit, un cœur capable de sentiments généreux... ce qui prouve que tu ne t'es pas amourachée de son nez, mais de son âme.

—Nous avons donc une âme ? demanda Amalia d'un ton innocent.

—Certainement que nous avons une âme ! répondit le docteur ; c'est le résultat de l'équilibre..."

Mais il se retint et grommela entre ses dents :

" Certainement que nous avons une âme ! "

Amalia poursuivit en esquissant une petite grimace à chaque gros mot scientifique :

" Il n'est pas vrai que ce soit le résultat de l'équilibre des fonctions physiologiques, de la température des humeurs, de la plus grande ou de la moindre quantité de globules rouges dans le sang ; non, ce n'est pas vrai, parce qu'il n'y a pas aujourd'hui dans mon sang plus de globules rouges qu'hier, et que mes fonctions physiologiques s'accomplissent à peu près comme la semaine dernière, et, pourtant, je suis toute transformée, je sens comme je ne sentais pas, je pense des choses nouvelles et diverses ; et j'aime celui que je haïssais. Et je l'aime tant ajouta-t-elle en caressant son père, comme pour ne pas le rendre jaloux, je l'aime tant, que sa vie et la mienne me semblent un temps trop court accordé à mon amour..."

—J'ai compris, interrompit le docteur avec une douce ironie, la signora veut l'éternité ; elle n'y va pas de main morte. "

Amalia se recueillit un instant ; puis elle répliqua :

" Que seraient les affections les plus grandes de la vie, si elles devaient finir entièrement avec la mort ? Que seraient les pères et les filles qui s'aiment tant ? Des scories d'une même mère aveugle : la matière sotte et cruelle. "

Le docteur Rocco s'était levé ; ses doctrines matérialistes lui suggéraient cent réponses que sa prudence et l'affection repoussaient. Amalia continuait avec une douce insistance :

" Et que vaudrait donc la pensée, qui élève l'esprit et le cœur, qui nous améliore, qui nous transforme, si, après un court voyage sur la

grande route poussiéreuse, nous nous trouvions tous au même point qu'auparavant ? ”

Heureusement, une échappatoire s'offrit au terrible père : la cloche sonnait le dîner.

Il prit entre ses deux doigts le menton de sa fille et lui demanda d'un ton grave :

“ Ma petite philosophe, pourrais-tu me dire quelle est la chose qui ressemble le plus à la faim ? ”

—L'appétit ! répondit Amalia sans hésiter.

—Bravo ! s'écria le docteur Rocco, allons à table. ”

XXX

Tous les soirs, le docteur Rocco, prenant à part Gioachino et Romolo, leur demandait régulièrement :

“ Eh bien ! qu'avez-vous fait de bon aujourd'hui ? Où en sommes-nous ? Ce maudit acte de naissance est-il arrivé ? ”

—Pas encore.

—Quelle singulière idée a eue Federico de naître en voyage ? Mais la faute n'est pas à Federico, ni même à sa mère, qui n'aurait jamais fait ses malles, si elle avait pu soupçonner une chose pareilla... C'est encore un petit tour de la Providence, à l'adresse du docteur Rocco, son protégé. J'aurais dû m'y attendre.

—Il viendra bientôt, il ne peut tarder.

—Il viendra bientôt... merci bien... mais je n'ai pas de temps à perdre... tu verras... vous verrez... on ne veut pas me donner la consolation de voir ma fille mariée ; on prétend que je n'ai pas eu assez de jouissances, la goutte, le catarrhe, le bras droit invalide, le gonflement de la rate... il me semble les entendre, voilà ce qu'ils disent : l'autre jour, ils m'ont envoyé un accident pour rire, demain ou après-demain, ils m'en enverront un plus sérieux, et adieu docteur.

—Taisez-vous qu'Amalia n'entende pas...”

Et le docteur Rocco dissimulait sa colère sous un sourire aimable.

“ L'acte de naissance est arrivé, annonça un jour Federico...”

—Il était temps ! s'écria le docteur ; nous allons donc faire la cérémonie tout de suite ?

—Tout de suite, non...”

—Et pourquoi non ? On dirait que tu n'es pas pressé, toi... Que manque-t-il encore ? Les actes de naissance y sont, notre consentement, le voilà... Si vous tardez encore un peu, il faudra ajouter un acte de décès...”

—Ne vous mettez pas ces choses-là en tête, vous vivrez cent ans.

—En somme, que manque-t-il ?

—Les publications. ”

Le docteur Rocco leva les yeux au ciel par habitude, mais il resta muet, en se rappelant que c'est le Code qui exige les publications et non la Providence.

“ Je ne verrai pas ce jour, ” murmurait chaque soir le docteur.

Au contraire, il le vit ; un matin, il se leva de bonne heure, se promena dans toute la maison comme un enfant curieux, touchant chaque chose, découvrant cent boîtes, mesurant sur la paume de sa large main certaines bottines de satin blanc, avec lesquelles son Amalia chérie devait quitter pour toujours sa chambre de jeune fille. Puis, il resta un moment en contemplation devant Amalia vêtue de blanc. Il vit venir Federico, Romolo et Gioachino, et, en dernier lieu, l'ingénieur tout vêtu de noir, lui aussi, comme un nouveau marié, tandis qu'il n'était que témoin. Le docteur Rocco rit, oh ! comme il rit quand cet ingénieur facétieux s'approcha gravement de la mariée et lui dit :

“ C'est donc décidé ? Pensez-y, il est encore temps ; dans une demi-heure, vous m'aurez perdu pour toujours...”

Romolo, qui croyait lire mieux qu'un autre sous cette fausse gaieté, voulut offrir une consolation tacite à l'ingénieur, mais celui-ci le stupéfia, en lui disant :

“ Ne me plains pas, mon ami, je n'ai rien perdu, puisque je n'avais pas trouvé le chemin de son cœur ; sans l'amour réciproque, mon vieil ami, on n'a jamais une descendance parfaite...”

Mais quand il eut consommé le sacrifice jusqu'à la fin, cet ingénieur sans jugement voulut un baiser de l'épouse et il l'eut, et, ayant eu celui-là, en voulut un autre, et il l'eut encore, parcequ'il les paya tous les deux avec les bons qu'il avait arrachés à Federico mourant.

Le docteur Rocco vit tout cela sans maugréer un seul instant, et, quand il eut mis sa main paternelle sur la tête des jeunes époux, et qu'il leur eut, dans un moment de distraction, donné sa bénédiction, sans rire, comme s'il y croyait, il eut la force d'accompagner à la station le jeune couple, qui, obéissant à une mode stupide, devait porter dans les cent villes de l'Italie, la fête de deux cœurs.

Il murmura bien un peu, peut-être pour ne pas laisser voir son émotion ; mais, ce jour-là, il finit par dire qu'il était content, et qu'à présent il pouvait mourir.

En vain Gioachino et Romolo essayèrent de le contredire, pendant qu'il se mettait au lit, comme s'il entrait dans sa bière ; le lendemain matin seulement, voyant le soleil se lever, comme d'habitude, le docteur sentit la force des arguments de ses amis.

“ Je suis encore au monde, leur dit-il, et j'y resterai quelque temps,

s'ils me lâchent ; mais ils ne me lâcheront pas, vous verrez. Eh oui ; je ne le demande pas pour moi ; mais pour mes enfants ; je voudrais qu'ils pussent faire leur voyage tranquillement et je voudrais les embrasser une dernière fois avant de m'en aller... pas davantage. Mais faite un peu comprendre cette chose-là à..."

Les jeunes mariés accomplirent leur voyage tranquillement, et revinrent à temps pour se jeter dans les bras de leur père, qui était plus vivant que jamais.

Et Amalia fit une confidence à sa mère, et Tranquillina la fit à son mari, qui d'abord la répéta à l'oreille de Romolo et de Gioachino, puis leva les mains au plafond et commença :

" Vous verrez..."

Mais cette fois, il eut un scrupule et se retint. Le stratagème lui avait réussi deux fois, il pouvait rater la troisième ; il valait mieux rester tranquille, s'embusquer dans un coin et cacher son bonheur.

Depuis lors, il ne murmura plus contre la Providence, marcha dans la maison sans faire de bruit, lut dans le journal les plus extraordinaires plaisanteries du ciel sans sourciller et endura même en souriant les plus atroces morsures de la goutte. Enfin, obéissant à un pacte tacite conclu avec quelqu'un, il devint indifférent à tout, pourvu qu'on oubliât un vieillard demi-mort et qu'on le laissât demi-vivant.

Le jour tant désiré arriva, et, avec lui, un petit Rocco vint demander à son grand-papa un baiser et une larme.

" Comme je suis heureux ! " confessa le docteur.

Mais il eut peur d'en dire trop, parce que, maintenant qu'il l'avait là, devant les yeux, la petite créature attendue, il ne se sentait pas la force de l'abandonner.

" Il te ressemble ! " disait la jeune mère en souriant dans son lit.

Gioachino aussi, pour lui faire plaisir, jurait que c'était son portrait ; mais Romolo n'avait pas la force de lâcher un mensonge aussi gros, bien que Tranquillina elle-même l'encourageât en affirmant à son tour qu'en effet il y avait que quelque chose.

Et alors Romolo marmottait :

" Oui, en effet, il y a quelque chose..."

L'ingénieur Enea ne disait rien ; il contemplait en extase cette petite créature qui s'appelait Rocco ; il en effaçait par la pensée les traits qui ne pouvaient être l'œuvre d'Amalia, et les corrigeait à sa façon ; et il voyait alors devant lui, vivante et sautillante, une autre petite créature qui s'appelait Leone.

Qu'attendait de plus le docteur Rocco ? Rien. Puisque son rêve était accompli, il pouvait mourir ; mais il n'y pensait même pas pour éviter d'en faire venir l'idée à quelqu'un. Interrogeant en secret son organisme, il s'apercevait qu'il n'était pas si délabré qu'il en avait l'air ;

le ventricule lui servait encore très bien, nonobstant son petit dégât dans le pylore ; du gonflement de la rate, il ne craignait rien, parce que cette infirmité n'a jamais envoyé personne dans l'autre monde ; la goutte se contentait tout au plus de le chatouiller à l'orteil. Enfin si, de temps à autre, un homme vient au monde avec la charge de jouer le rôle de phénomène de longévité... pourquoi le docteur Rocco ne serait-il pas celui-là ?

Aussi la Providence devait-elle être fière d'avoir conclu la paix avec un matérialiste aussi endurci.

Une année, deux années, trois années passèrent, le docteur Rocco rajeunissait, tout le monde le lui disait.

Son humeur, aigrie par les souffrances, était devenue plus douce ; à peine conservait-elle la quantité d'acide indispensable pour mater deux gamins incorrigibles. Mais si Gioachino et Romolo étaient encore ses victimes, il avait enfin trouvé un tyran, haut de deux palmes, qui le menait à la baguette.

— Demain, disait le petit Rocco à son formidable homonyme, demain, tu m'achèteras un petit cheval...

— J'achèterai le petit cheval.

— Et la voiture...

— J'achèterai la voiture.

— Et le vélocepede...

— J'achèterai le vélocepede.

— Des bonbons aussi...

— Oui, mais tu me donneras un baiser ?

— Non, parce que tu as été méchant... Je le donnerai à Gioachino, qui est meilleur que toi."

Gioachino se frottait les mains. Mais le grand-père méchant feignait de pleurer ; alors le petit tyran s'attendrissait et courait lui imprimer sur les joues une douzaine de baisers.

Le temps volait dans cette vie simple, toute d'amour et de travail.

Federico avait voulu rester sur les bords du lac ; la tourbière, exploitée pour son compte, lui donnait de la besogne ; l'élevage des vers à soie, la culture du jardin et la pierre polie, lui prenaient tout le temps qu'il ne consacrait pas à l'amour d'Amalia et de son fils.

Autour d'eux, servant d'auréole à ce bonheur sans nuages, se montraient, avec une craintive tendresse, une tête chauve et trois têtes blanches de vieillards ; car, hélas ! Tranquillina elle-même avait les cheveux blancs, et, un jour, Gioachino, fatigué d'être vert et rouge par la vertu cachée et inconstante des plus fameuses teintures, jeta par la fenêtre les pinceaux et se décida à montrer au public, parfaitement intacte, son opulente chevelure.

Et elle était, comme vous pouvez le croire, d'une blancheur de neige

ou d'argent, d'une blancheur belle entre toutes, d'une magnifique blancheur.

XXXI

Un matin, assez tard, le petit Rocco, se montrant sur le seuil de la chambre de son grand-père, comme il en avait l'habitude, demanda : " Peut-on entrer ? " Et, sans attendre la réponse, il entra ; mais la réponse ne vint pas ; alors le petit tyran eut un scrupule tardif et s'arrêta court.

Le vieux grand-père, étendu sur son lit, le regardait avec deux yeux fixes et attentifs, mais sans parler. L'enfant, se voyant ainsi regardé, appela : " Grand-père ! " Le silence persistant, il rit d'abord, puis il eut peur, pleura et, à ses larmes, accourut la jeune mère.

" Père, s'écria-t-elle, en se penchant pour caresser le visage en larmes de son enfant, père, qu'a fait Rocco ? pourquoi pleure-t-il ? "

— Je n'ai rien fait, répondit le petit Rocco, qui allongea en même temps son petit doigt vers le lit et ajouta : c'est lui, c'est lui qui me regarde, il ne veut pas parler.

— Il fait cela pour rire," balbutia la pauvre femme, en interrogeant avec effroi les yeux fixes de son père et en serrant instinctivement l'enfant contre son sein.

Mais des cils du docteur Rocco perlèrent deux grosses larmes qui descendirent silencieuses sur ses joues décolorées. Alors Amalia eut une pensée terrible et devina la première grande douleur de sa vie. Elle fut sur pied d'un bond et, pâle, mais forte devant le pressentiment d'un malheur, elle s'approcha du lit :

" Père ! " répéta-t-elle.

Et elle ne put en dire davantage parce que le docteur Rocco, soulevant la main gauche, essuya ses larmes avec un pan de drap et fit signe à sa fille qu'il lui était impossible de parler.

Amalia comprit tout, regarda autour d'elle avec angoisse, puis alla prendre un carnet avec un crayon ; en revenant auprès du lit, elle vit l'enfant qui, appelé par un signe du grand-père, y était accouru avant elle :

" Pourquoi ne parles-tu pas ? demandait l'enfant avec cet accent sévère qui, d'habitude, avait le don de rendre si docile le grand-père. Hier, tu m'as promis un vélocipède, lève-toi, et allons l'acheter... mais pourquoi ne parles-tu pas ? "

Le docteur Rocco fit un effort pour sourire, puis saisit le crayon, et sur le carnet qu'Amalia tenait ferme devant lui, il écrivit :

" Je veux l'embrasser."

Amalia souleva l'enfant, et quand le vieillard eut couvert de baisers

la tête frisée de son tyran, qui ne comprenait plus rien, elle balbutia avec effroi :

“ Qu'est-il arrivé ? ”

Elle tint d'une main tremblante le carnet devant son père, en se baissant pour lire la réponse, à mesure qu'il écrivait.

Et la réponse fut :

“ Courage, mon heure est arrivée ; éloigne le petit, appelle ta mère, ton mari, Gioachino et Romolo... vite... vite...”

Amalia sortit haletante, entraînant son fils derrière elle ; elle revint presque aussitôt, mais Tranquilina l'avait devancée !

“ Rocco ! dit-elle d'une voix brisée, Rocco ! ”

Le vieillard fit un mouvement et remua inutilement les lèvres pour parler.

Federico, Romolo et Gioachino étaient là à le regarder comme trois spectres. Alors Amalia s'approcha et tendit de nouveau le carnet à son père, qui écrivit péniblement avec sa main gauche :

“ Ma confession générale est celle-ci : j'ai été méchant et cruel, pardonnez-moi.”

Et le bras, fatigué de l'effort auquel il venait de se livrer, retomba sur le lit.

Les témoins de cette scène pénible se rapprochèrent ; les yeux encore brillants du moribond semblaient lutter avec les ténèbres de l'infini et embrasser deux mondes dans un regard.

Federico s'avança le premier, et, d'une voix grave, mais ferme :

“ Mon père, dit-il, tu as toujours été bon pour moi, même quand je ne le méritais pas.

— Et moi, dit Gioachino en s'avançant à son tour, et moi...”

Mais un sanglot lui coupa la parole.

“ Vous avez été bon avec tous, dit aussi Romolo d'une voix éteinte, nous le disions toujours... n'est-ce pas, Gioachino ? ”

Mais il ne put continuer ; le docteur Rocco soulevait un bras et faisait signe que non, pendant que ses yeux brillants semblaient demander quelque chose avec insistance.

Amalia s'approcha des vieillards et leur dit entre deux sanglots :

“ Il veut que vous lui pardonniez...”

— Qu'avons-nous à lui pardonner ? ” balbutia Romolo.

La jeune fille interrogea son père du regard, puis répéta :

“ Pardonnez-lui... vite... vite.

— Docteur Rocco, s'empressa de dire Romolo, si notre pardon peut vous faire plaisir, nous vous le donnons de tout cœur ; mais vous n'en avez pas besoin...

— Non certes, vous n'en avez pas besoin, répéta Gioachino, c'est à nous de vous remercier de votre amitié !... N'est-ce pas, Romolo ?

—Oui, c'est à nous.”

Et ils vinrent l'un après l'autre déposer un baiser sur ce front décoloré. A ces baisers qui avaient la solennité d'une cérémonie funèbre, le docteur Rocco commença à trembler de tous ses membres, mais ne ferma pas les yeux, qui continuaient à se fixer immobiles et brillants sur la muraille.

Au chevet du lit, courbées sur le mourant, Amalia et Tranquillina échangeaient à chaque minute un regard anxieux ; les deux vieillards s'accrochaient au bois du lit pour se donner du courage.

L'agonie ne fut pas longue ; au tremblement de tout le corps succéda bientôt un calme profond. La respiration pénible avait cessé, les yeux conservaient seulement une fixité de mauvais présage.

Soudain, le docteur Rocco parut se ranimer ; il souleva le bras gauche et essaya de fouiller sous les draps comme s'il cherchait quelque chose. Amalia comprit et lui tendit le carnet, sur lequel le mourant essaya d'écrire un mot qui commençait par un D majuscule. Puis il fixa une dernière fois les yeux sur le visage atterré de sa fille, comme pour y puiser une force suprême, et voulut tenter de nouveau l'épreuve d'écrire ce nom, mais la mort l'arrêta à la première lettre. Le crayon resta dans sa main roidie ; le carnet abandonné roula à terre.

“ Qu'à donc grand-papa ? ” demanda le petit Rocco qui était rentré à la dérobée de la chambre.

Et comme personne ne lui répondit, il ajouta avec aplomb :

“ Tu ne te rappelles donc pas que tu m'as promis un vélocipède ? ”

Amalia se tourna, et avec un long baiser ferma la bouche à l'innocent.

Dans le silence solennel on n'entendait plus que des sanglots étouffés.

Amalia ramassa le carnet tombé, l'ouvrit à la page blanche où le mourant avait essayé d'écrire pour la dernière fois et, s'approchant de sa pauvre mère, qui, étendue sur un fauteuil, pleurait à chaudes larmes, le lui mit devant les yeux sans parler.

Tranquillina regarda longuement cette initiale écrite d'une main tremblante ; enfin, elle comprit et sourit entre ses larmes.

“ Le reste, dit-elle, il fallait savoir le lire dans son cœur.”

Puis elle tomba à genoux, à côté de l'oreiller, prit pour la dernière fois la main froide du compagnon de sa vie, et, levant les yeux au ciel :

“ Dieu ! s'écria-t-elle, Dieu grand, Dieu bon ! ”

Gioachino et Romolo pleuraient comme deux enfants pendant que Federico contemplant d'un œil atone la sereine immobilité du défunt.

Peut-être pensait-il que la mort, sous cette apparence, n'est ni terrible, ni cruelle, car, au lieu de pleurer, il attira à lui son fils épouvanté et le serra avec amour contre sa poitrine.

XXXII

Je dirai des choses incroyables. Dix mois se sont passés, et aujourd'hui encore après le dîner, quand arrive le journal, Gioachino regarde le plafond et soupire en pensant au docteur Rocco qui lui était devenu *indispensable*. C'est du moins ce qu'il dit, mais avec un peu d'exagération, car il se porte à ravir et peut pleurer, le docteur Rocco sans maigrir. Au contraire, ô mystères impénétrables de la Providence ! Gioachino engraisse.

Et pendant qu'il prend de l'embonpoint, Romolo, en compensation, s'allonge et s'amincit.

Ils sont venus tous les deux demeurer avec Federico, avec Amalia, avec Tranquillina et avec le petit héritier du nom formidable de Rocco Trombetta.

L'enfant ne peut comprendre encore où est allé son grand-père, et quelquefois il interroge. On lui répond qu'il est allé au ciel, et aucune voix ne s'élève pour mettre la chose en doute. Car on ne croira pas combien a gagné le docteur Rocco après sa mort ; il ne se passe presque pas de jours que les yeux compatissants des survivants ne découvrent en lui une nouvelle vertu. Mais peut-être que les hommes, comme dit Gioachino, pour être jugés comme ils le méritent, ont besoin que le juge les regarde de loin, et probablement il y a des hommes, comme dit Romolo, qui ne commenceront à valoir quelque chose que le jour de leur mort.

Romolo, d'ailleurs, déclare n'en pas connaître, pour ne pas contredire Federico, qui persiste à voir dans chaque homme une mine d'or cachée, et à prétendre que, tant qu'un homme n'est pas entier dans le cercueil, il y a toujours espoir qu'un jour ou l'autre il se décide à en offrir une pépite à l'humanité.

Dix mois sont donc passés ; les dix mois du deuil légal, et ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que Romolo a une idée tentatrice, mais aujourd'hui il voit la tentation si voisine, si séduisante, et il la voit avec un effroi si délicieux, que son secret impatient lui échappe et court se jeter dans le sein de l'amitié. Gioachino, à qui il confie son ambassade occulte et sa sublime espérance, a une très grande vertu, une vertu énorme dont ses contemporains ne le croiraient pas capable, il ne rit pas.

Mais Tranquillina n'a pas cette vertu, elle rit ; oui, elle rit, la femme si aimée et si cruelle, et après avoir fait presque pleurer Romolo, elle veut qu'il rie, lui aussi, si elle est obligée de lui répondre sérieusement.

Romolo, obéissant, fait une grimace ; alors, Tranquillina, prenant

par la main son infatigable adorateur, le conduit devant un miroir et lui dit :

“ Regardez un peu là dedans, monsieur Romolo ; nous avons les cheveux blancs tous les deux ; il ne faut plus faire de sottises. Aimons-nous, mais n'allons pas le dire au syndic.

— Tranquillina ! balbutia encore Romolo.

— Monsieur Affani, interrompt la femme aimée, donnez-moi le bras et allons rejoindre nos enfants qui sont au jardin.”

Romolo soupire, mais promet de ne plus recommencer ; à l'avenir, il soupirera en cachette.

Et l'ingénieur Enea ?

Il vient souvent voir son ami Federico et s'arrête un instant à la villa ; quelquefois, suivant de l'œil les mouvements pétulants du petit Rocco qui s'amuse, ou court demander une caresse à son père pour la porter à sa mère, il devient distrait et s'abandonne à une rêverie souvent un peu prolongée. Dans ces moments-là, Romolo et Gioachino se regardent à la dérobée et se proposent de fouiller dans toutes les maisons de Milan pour trouver une beauté cruelle qui s'y cache. Mais la chose est difficile ; quand ils croient avoir mis la main dessus, une douloureuse découverte les avertit que ce n'est pas elle, que ce n'est pas la mère de Candida et de Leone. Et alors ils se découragent et se confient à la Providence qui, comme le dit Gioachino, n'est pas bonne ménagère pour rien ! Elle ne voudra pas laisser infructueux le petit capital de l'ingénieur Enea, elle qui administre si bien le patrimoine de sa fille : la Nature !

LÉON DIEU.

LE NORD.

IV

Le rendez-vous était au presbytère de St-Jérôme où vinrent nous rejoindre les deux fils de M. Beaubien, deux fiers gaillards, qui ne respiraient que les courses, l'eau et la poudre. Aussi annoncèrent-ils leur arrivée par des coups de carabine qui faisaient frissonner une paire de belles juments : l'une anglaise, (Jenny) l'autre, canadienne (Rosée), attelées à un wagon rempli des objets nécessaires au voyage et au colon que M. Beaubien allait établir sur ses terres du Nomingue. Il fallait voir ce chariot encombré de vivres et d'outils sur lequel étaient perchés Bigras, le colon, deux de ses petits garçons et les deux jeunes Beaubien. Les gens qui s'y connaissent disaient un peu haut : "C'est une trop forte charge pour les montagnes". Les pauvres bêtes, eussent-elles été habituées à ces montées et descentes continuelles trente-trois lieues durant que c'était, en effet, imprudent de les exposer avec une telle charge.

Pour nous, M. Beaubien et moi, nous avons loué d'un charretier de l'endroit, Moïse Piché, un grand cheval maigre attelé à ce qu'on appelle au Nord une barouche. Ce véhicule consiste en une planche flexible jetée sur deux essieux et quatre roues. Cette planche est de bois d'épinette, de frêne ou d'un autre bois qui, quoique flexible, doit être assez fier pour, à l'âge, se redresser à son état naturel. C'est la voiture par excellence pour les mauvais chemins et les montagnes. Elle est d'une légèreté extraordinaire, ne pesant ordinairement que 125 livres. Elle reçoit un ou deux sièges et il reste assez d'espace pour mettre sur la planche un bagage de 500 à 1000 livres. On monte ou on descend facilement de cette voiture, qui est basse, et elle n'offre aucun danger, même au cas de chavirement. Aussi nous sommes nous promis de n'en avoir jamais d'autres pour une nouvelle excursion. Lorsque nous calculâmes que les chevaux de M. Beaubien traînaient, en sus d'une charge de 2000 livres, un wagon d'environ 1200 livres, nous fûmes effrayés d'avoir exposé ces pauvres bêtes, pesantes de 1200 à 1300 livres, à se morfondre. Hourrah donc pour la barouche et le cheval maigre du charretier Piché qui, trois jours durant, et de longs jours, tenait le devant, de bonne humeur, au bas comme au haut des monts qu'il gravissait pour la moitié au galop. Mais quel art

il mettait à les descendre ! Il commençait à se placer l'arrière train de travers pour lui faire porter la charge, et il louvoyait dans ces côtes qui sont quelquefois d'une raideur à donner le vertige.

A 7 heures A. M. (c'est trop tard) du 8 août, les chevaux piaffaient dans la cour du presbytère et nous partions, au signal des détonations des fusils, en route pour le Nord. Il faisait un temps ravissant. Le soleil était prodigieux de ses feux, c'est vrai ; mais une brise légère en tempérait les ardeurs. La petite ville de St-Jérôme était superbe à voir drapée dans ses feuillages verts, disposés en guirlandes le long de ses rues. Sa rivière, que les rapides font murmurer, souriait à l'industrie qui se réveillait dans les moulins et les manufactures. C'était la veille du marché qui, à St-Jérôme se tient le mardi et le vendredi, et nous fûmes vraiment étonnés de rencontrer une foule d'habitants s'y rendent pour vendre leurs produits. De fait, on y compte à certains jours plus de cent voitures. C'est vraiment beaucoup pour un marché qui n'a été ouvert que ces années dernières.

Ce qui nous surprit le plus, ce fut de voir la quantité de framboises que les habitants du Nord descendaient à la ville de St-Jérôme, où quelques commerçants achètent toutes celles qui leur sont apportées. Il y a quelques années on laissait périr une quantité considérable de ces fruits, qui viennent avec tant d'abondance dans les terrains incultes que le feu a visités. Chose singulière, tandis qu'aux Etats-Unis on cultive la framboise et qu'elle rapporte jusqu'à mille piastres l'arpent, on ne profitait pas d'une abondante récolte que nous offre spontanément nos brulés pour le seul trouble de la cueillir. Aujourd'hui c'est un commerce à St-Jérôme comme les bluets au Saguenay. Les marchands prêtent des seaux de deux gallons aux colons qui les leur rapportent remplis de framboises à raison de 50 centins chacun. Les mêmes framboises se revendent à Montréal de 75 à 80 centins le seau.

A l'époque où nous étions à St-Jérôme, on y expédiait jusqu'à quinze cents seaux par jour, et l'on nous assure qu'il s'y est vendu pour environ \$15,000 de framboises venant jusqu'à dix lieues de St-Jérôme, en 1883 ; pour \$20,000 en 1884, et pour \$25,000 en 1885. Voyez donc quel commerce pour une seule localité, sans compter les avantages qu'offre la consommation de ce fruit du framboisier, qui constitue un aliment sain et qui peut se convertir en différentes boissons rafraîchissantes. En effet, les framboises ont une odeur suave et une saveur aromatique. On en fait du ratafia, du vinaigre framboisé, du vin, de l'hydromel. On en obtient par la fermentation une liqueur alcoolique. Elles servent à aromatiser les glaces ; on les conserve entières dans des sirops ou de l'alcool faible sucré. Ecrasées dans l'eau ou en sirop les framboises ferment une boisson rafraîchissante, qui convient dans les fièvres inflammatoires, bilieuses, l'angine, le scorbut, etc.

Les feuilles du framboisier, inodores et légèrement styptiques, servent en gargarisme dans les irritations de la gorge et comme détersives. Ses fleurs sont sudorifiques comme celles du sureau.

Laissons là notre dissertation sur le framboisier, sans renoncer cependant aux framboises elles-mêmes qui s'étalent tout le long de la route et qui offrent un bon dessert à nos repas rustiques.

Nous traversons la paroisse de St-Jérôme dont les limites sont désignées au décret du 15 novembre 1834, comme suit : " bornée vers le nord-est, partie à l'augmentation de la seigneurie de Terrebonne et partie aux terres de la couronne ; vers le nord-ouest, partie au Canton d'Abercrombie, et partie aux terres de la couronne ; vers le sud-ouest, partie aux terres de la couronne et partie à l'augmentation de la seigneurie du Lac des Deux Montagnes ; vers le sud-est, à la seigneurie de Blainville annexant à la dite paroisse cette partie de la dite augmentation du Lac des Deux Montagnes, qui se trouve comprise entre la rivière du Nord et la ligne nord de la paroisse de Ste-Scholastique". Moins ce qui forme la paroisse de St-Janvier, laquelle, au nord, est bornée par la ligne qui longe la profondeur des terres nord de la côte St-Pierre, et celle qui longe la profondeur des terres sud-est de la Côte Ste-Marie (Decret du 24 déc. 1845) ; moins cette partie comprise dans la municipalité des Mille-Isles, organisée le 1^{er} juillet 1855, qui comprend les côtes Ste-Marguerite, St-Eustache, St-Joseph et Ste-Angélique ; moins cette partie comprise dans St-Colomban, c'est-à-dire cette partie de l'augmentation de la seigneurie du Lac des Deux Montagnes qui se trouve au nord de la rivière du Nord.

En 1845, par proclamation du 18 juin, la partie de la paroisse comprise dans le comté du Lac des Deux Montagnes fut retranchée de St-Jérôme pour les fins civiles.

Par proclamation du 4 novembre 1846, une autre partie en fut détachée pour former la paroisse de St-Janvier de Blainville.

La municipalité comprend toute la paroisse canonique (Proclamation du 22 avril 1847 et du 1^{er} juillet 1855) à l'exception de cette partie de la côté Ste-Marie, annexée à Ste-Monique par ordre en conseil du 11 décembre 1873, et à l'exception enfin de la ville de St-Jérôme qui, par la proclamation du 7 décembre 1880, est délimitée comme suit ; " du côté ouest de la rivière du Nord, s'étendant depuis la route Meunier jusqu'à la propriété d'Alphonse Bélanger inclusivement, sur toute la profondeur des terres de cette concession, y compris la propriété de Toussaint Trudelle, sise sur le côté est de la propriété du dit Alphonse Bélanger ; sur la rive est de la dite rivière du Nord, elles s'étendent depuis la route de la côte St-André jusqu'à la ligne nord de la propriété de Mélassippe Longpré ; comprenant dans les dites limites, outre les limites du village de St-Jérôme actuel, toutes les

terres de la première concession de la rivière du Nord jusqu'à la ligne sud du domaine de Bellefeuille ; et de là, en partant d'une distance de treize arpents de la dite rivière du Nord, jusqu'à la partie supérieure de l'île du dit Mélassippe Longpré, comprenant toutes les îles de la rivière du Nord, situées dans les limites ci-dessus".

Pour compléter les informations que me fournit M. C. E. Deschamps dans sa " Liste des Municipalités dans la Province de Québec ", il convient de dire que le cadastre pour St-Jérôme, par proclamation du 18 octobre 1877, est en force depuis le 2 novembre de la même année.

En quittant St-Jérôme pour nous diriger vers St-Sauveur, nous laissons à notre droite Ste-Sophie, dans la seigneurie de Terrebonne, et St-Hypolite, avec son grand lac de l'Achigan, dans le canton d'Abercrombie.

A propos d'Abercrombie qu'on me permette une digression, et ce ne sera pas la dernière, Dieu merci. C'est avec un sentiment pénible qu'on aperçoit notre province de Québec couverte de noms anglais qu'on a donnés aussi aux rues, aux villes, aux cantons. Passe encore pour Abercrombie qui est un homme célèbre, mais quand on aperçoit des noms comme Kilkenny, Howard, Wesford, Wentworth et d'autres encore plus barbares, on est à se demander comment il se fait que les Canadiens endurent un tel empiètement dans notre province de Québec si française, et qu'on ne laisse pas à Ontario le soin de glorifier ces noms, qui nous sont inconnus, quand ils ne sont pas ceux d'hommes hostiles à notre race. C'est de l'indifférence de la part de nos hommes d'autrefois, qui ne remarquaient pas que ce sont des monuments élevés en l'honneur de ces étrangers, qui n'ont eu rien à faire avec nos gloires. Cette complaisance de notre part aura pour effet de faire croire aux générations qui viennent que les anglais nous avaient sous leur talon. Mais là où l'indifférence devient coupable, c'est lorsqu'on laisse partie de notre territoire porter les noms de ceux qui nous ont persécutés. C'est plus que de la libéralité. Et pourtant ça existe !! Il ne faut rien moins qu'apercevoir les grands noms de Montcalm, Morin, Cartier, de Salaberry, de Lorimier et autres pour empêcher la honte de monter au front et la rage de se loger au cœur?

Est-ce qu'il n'en existe pas, dans l'histoire de notre patrie, des hommes qui ont droit à la reconnaissance des Canadiens-français? Donner leurs noms aux divisions du pays serait un moyen de leur eriger des monuments. Pourquoi ne le faisons-nous pas? Qu'auront à dire messieurs les Anglais? Est-ce qu'ils ornent de noms français les cantons d'Ontario ou d'autres provinces où ils sont en majorité? Est-ce, au contraire, qu'ils ne les font pas disparaître? Soyons justes, mais ne soyons pas trop naïfs, et surtout n'abandonnons pas des privilèges que nous n'avons pas le droit de céder, et qui sont plus importants qu'on ne se l'imagine, puisque l'exercice de ce droit redirait

que notre nationalité est maîtresse du sol et que nous sommes chez nous. Comment se fait-il qu'une poignée d'aventuriers soient venus ici nous faire la loi? C'est parce que nous n'avons jamais eu foi en notre force, et que l'audace nous a supplanté. Que ceux qui sont aux affaires le sachent, les concessions ne doivent pas se faire au détriment de droits qu'il nous est libre de conserver et qui touchent de si près à notre nationalité. On dira peut-être que ces noms ont été donnés à une époque où le Haut-Canada était uni au Bas. C'est vrai pour la plupart; mais ne peut-on pas les remplacer? Que ferait à M. Doncaster, à M. Chilton ou à M. Grandison que les cantons qui portent leurs noms s'appelassent Plessis, Lartigue ou Bourget. Est-ce que les valeureux officiers français ou nos hommes politiques dévoués, qui ont si vaillamment lutté pour nos libertés, ne valaient pas les commerçants de bois de la Rivière rouge, de la Lièvre ou de la Gatineau? Allons donc. La plupart de ceux-ci se sont enrichis des sueurs de nos voyageurs, tandis que ceux-là ont sacrifié leur vie pour le bonheur du peuple.

Je ferme ma parenthèse et je continue mon chemin vers St-Sauveur.

V

La route de St-Jérôme à St-Sauveur est très poétique. Elle longe tantôt à l'est, tantôt à l'ouest, la Rivière du Nord, qui serpente à travers des collines et des plaines d'un riant aspect. Son lit est quelquefois coteleux, mais ses eaux, presque toujours calmes, reflètent la sérénité des cieux. L'étoile y scintille le soir avec l'ombre des arbres qui les rendent sombres même pendant le jour. Elles se précipitent quelquefois en bouillonnant des rochers à fleur d'eau, et forment des cascades écumantes, dont la course folâtre s'annonce au loin par un babil qui porte à la mélancolie. L'industrie a placé sur ces torrents des moulins qui mêlent leurs voix à cette clameur constante des chaussées qu'a ménagées la nature ou qu'a élevées le génie.

Comme ces cours d'eau sont bien une image fidèle de la vie, qui s'écoule tranquille ou agitée, riante ou sombre, suivant que les écueils y abondent, que le ciel s'y mire, que les rameaux bienfaisants y entretiennent une douce fraîcheur. Les passions, ces récifs de l'existence, qui sont si souvent l'écueil où se brisent les embarcations mal dirigées, ne servent-elles pas, elles aussi, quand elles sont réprimées par les digues de la raison, à faire des merveilles plus grandes encore que celles que l'on constate dans l'industrie?

Où vont-elles ces eaux qui prennent naissance dans ces antres profonds des montagnes? Elle sortent du sein de la terre comme nous.

Comme nous elles passent en faisant plus ou moins de bruit, en semant quelques bienfaits et en causant beaucoup de dégâts, pour aller se confondre dans le gouffre sans fonds d'un océan sans bords.

Cette Rivière du Nord, qui est charmante dans tout son parcours, peut avec quelques travaux, ouvrir son sein à la navigation. Des ingénieurs se sont déjà occupés de la question, et ils prétendent qu'avec peu de frais on pourrait éviter les obstacles que la nature y a jetés. Quoiqu'il en soit elle est flottable, et les forêts du Nord lui ont confié les plus riches de leurs dépouilles.

Elle était autrefois poissonneuse, mais les digues que l'industrie a élevées dans son bassin empêchent maintenant le poisson d'y monter. C'est un malheur. Ci-devant le doré, le brochet, l'éturgeon y abondaient. Et ce n'est certes pas petite ressource pour les habitants des bords d'une rivière que l'abondance du poisson.

Aujourd'hui c'est à peine si l'on y capture quelques mullets, des carpes rondes et du crapet. Pourtant il existe une loi ; (31 Vict. c. 60, s. 12) qui pourvoit à faire faire des passes migratoires au moyen desquelles le poisson le moins alerte émigrerait jusqu'à la source de cette rivière. Et nous avons des députés au Parlement qui connaissent cette loi et qui pourraient, en la faisant mettre à exécution, rendre un immense service aux populations du Nord. Rien ne se fait. J'ai moi-même attiré sur ce sujet l'attention du député d'Argenteuil, où se trouvent les plus grands obstacles ; mais inutilement.

A huit milles de St-Jérôme, à l'endroit appelé " Pont Shaw, " où il y a un bureau de poste, on traverse la rivière. Ce poste se compose de quelques maisons qui entourent une belle résidence construite il y a une vingtaine d'années par un M. Wm. Shaw.

Voilà un Irlandais protestant, qui s'est établi au milieu de nous, sans sou ni maille, et qui aujourd'hui est très riche, possède de belles terres et exerce dans la localité une certaine influence. Il est très probe et brave homme. Mais il n'est certes pas plus intelligent que les trois quarts de nos canadiens. Qui lui a valu ce succès ? Il avait quelque peu d'instruction, il a travaillé beaucoup et il a économisé encore plus. C'est un homme qui a resté longtemps dans sa coquille en faisant un petit commerce. Il pourrait répondre à qui lui demanderait comment il a fait fortune : " C'est en me mêlant de mes affaires ".

J'ai constaté bien souvent, et vous comme moi, lecteurs, que la raison du succès vient de trois choses essentielles : le travail, l'économie et la persévérance. Combien n'en a-t-on pas vu de gens, qui pleins de talents, travaillent avec ardeur, mais qui ne peuvent rien acquérir faute d'économie, ou qui, par défaut de persévérance, prouvent la vérité de ce proverbe : *Roche qui roule n'amasse pas mousse*. Combien, au contraire, n'avez vous pas vu d'hommes dépourvus de grands talents et

qui à force de travailler avec la lenteur du bœuf, à la même place, creuse un sillon d'où sort une abondante moisson. C'est bien connu d'ailleurs qu'on ne peut courir deux lièvres à la fois, et Lafontaine l'a fait bien comprendre dans sa fable du Lièvre et de la Tortue, dont la morale est : " Rien ne sert de courir, il faut partir à temps."

Quand je parle d'économie je prie mes compatriotes de remarquer que l'économie ne consiste pas à dépenser le moins possible ; mais le moins inutilement possible. En effet, c'est encore de l'économie que d'acheter un outil qui épargnera pour plus de sa valeur en temps ou en santé. C'est encore de l'économie de faire de grandes dépenses qui doivent rapporter un plus grand profit. C'est pour cela qu'à côté du proverbe vrai qui dit : "*Qui paie ses dettes s'enrichit*", parce que c'est le moyen d'avoir du crédit, il y a cet autre dicton : "*Qui s'endette s'enrichit*", également vrai, car celui qui s'endette rationnellement en tire des profits. C'est ainsi qu'agissent presque tous les hommes d'affaires qui paient leurs dettes pour avoir un nouveau crédit avec lequel ils réalisent des bénéfices.

Je ne voudrais pas citer ce M. Shaw comme un exemple à suivre en tout, mais il est juste de lui reconnaître d'excellentes qualités qui l'ont fait prospérer. L'incubation a été longue dans sa coquille ; mais elle s'est opérée sûrement, et aujourd'hui beaucoup de ceux qui s'étaient rendus là avant lui sont ses humbles serviteurs, dans ses comptoirs, ses scieries et ses briqueteries.

Je m'empresse de dire que le prestige qu'avaient alors les étrangers sur nos populations l'a puissamment aidé, et que depuis quelques années nos Canadiens ont appris à mieux utiliser leurs ressources. Aussi constatons-nous que, depuis St-Jérôme jusqu'au fin Nord, les pouvoirs d'eau sont presque exclusivement utilisés aujourd'hui par des Canadiens-français.

Après avoir traversé la rivière du Nord on entre dans une gorge, que forme une chaîne de montagnes pour la plupart arides, mais d'une imposante majesté, et qui constatent par leurs cailloux entassés qu'il y a eu autrefois des bouleversements terribles. Est-ce dû aux tremblements de terre qui ont eu lieu dans les dix ans qui s'écoulèrent à partir de 1730 ? Sont-ce d'autres jeux de la nature en ébullition ? Tout ce qu'il y a de sûr c'est que ces rochers entassés, ces veines qui les sillonnent, ces minerais qui s'y croisent, ces lacs qui y ont surgi dénotent des convulsions effrayantes. Et j'aime autant y croire de suite que de désirer voir ces épouvantables crises du globe en travail. Je ne sais si c'est l'aspect de ces montagnes qui a donné l'idée de nommer la paroisse que nous approchons, St-Sauveur ; mais plusieurs d'entre elles nous font penser au Calvaire. De fait je me suis dit, et j'en ai fait la réflexion à mon compagnon de voyage, comme ça serait beau de voir sur le sommet

de la plus haute de ces montagnes s'élever une croix gigantesque qui protégerait de son symbole cette partie du pays.

A St-Sauveur, à l'entrée de cette gorge où passent tous les colons, ce serait bien l'endroit pour ériger une de ces croix. Qu'est-ce que ça coûterait ? Presque rien. Tous les habitants pourraient y contribuer, et, sous la direction de leur curé, ils élèveraient ainsi à la religion un des plus touchants monuments destinés à consoler leurs enfants dans les rudes travaux des champs.

Le village de St-Sauveur, à 13 milles de celui de St-Jérôme, n'est pas sur la route postale qui passe au pied de la côte où il est perché. Là s'est formé un petit village qui a longtemps lutté contre celui né autour de l'église. Les grosses maisons de commerce étaient là ainsi que l'hôtel, le médecin, le notaire. Mais l'église attira les colons, et ce centre ombragé par le clocher, l'emporte aujourd'hui sur l'autre, tant il est vrai que l'église est le meilleur agent colonisateur. Aussi est-ce en bâtissant une chapelle, qui servait de logement au curé, et autour de laquelle se groupaient les premiers colons, les gens de métier et de profession, que l'on a fait faire, ces années dernières, un immense pas à l'œuvre de la colonisation du Nord. Le village de St-Sauveur est assez pittoresquement bâti sur une élévation, et il ne manque pas de montagnes pour accidenter le terrain et faire écho à la cloche de l'église. Plusieurs lacs poissonneux se trouvent dans la paroisse. Quelques montagnes recèlent certainement des mines qui se traduisent à la surface par des minerais significatifs. Une mine de plombagine, qui gît non loin du village, paraît remarquablement abondante.

La paroisse a été érigée canoniquement par décret du 6 février 1854, se composant "des côtes St-Godfroid, Ste-Elmire, St-Lambert et St-Gabriel, à l'exception des neuf premiers lots de la dite côte St-Gabriel, des septième et huitième rangs du township d'Abercrombie, et de toutes les terres qui se trouvent des deux côtés de la rivière du Nord depuis William Shaw inclusivement, jusqu'à la côte St-Lambert."

La paroisse a été organisée civilement le 6 août 1855, en vertu du 18 V. c. 100—"bornée au Nord par le canton de Morin; à l'est partie par le canton d'Abercrombie, partie par les dix premiers lots du 8e rang d'Abercrombie et partie par la paroisse de Ste-Adèle; au sud par la paroisse de St-Jérôme; et, à l'ouest, par la municipalité des Mille Isles.—*Liste des municipalités par C. E. Deschamps.*

En 1872 (36 V., c. 34 s. 2) une partie du 8e rang du canton d'Abercrombie, qui faisait alors partie de la municipalité de la paroisse de St-Sauveur, et qui se trouvait dans St-Hypolite, a été détachée de la dite municipalité et annexée à la municipalité d'Abercrombie.

En 1883 fut tracé un grand chemin, partant de Morin et traversant Howard jusqu'à la chapelle St-Adolphe, sur le bord du Lac St-Joseph,

continuant de biais sur les 6e 5e 4e rangs, et ensuite dans Montcalm sur les rangs 7 et 8, pour recontinuer dans la ligne de division des cantons de Salaberry et Arundel jusqu'au chemin de la Rivière Rouge. Cette artère fait passer au village de St-Sauveur les produits de ces cantons.

La population de St-Sauveur était, en 1881, de 1616 habitants, dont 1423 étaient catholiques. Il y avait alors 17,181 acres de terres occupées, dont 10,513 en exploitation, 6995 en culture, 3,489 en pâturage, et 29 acres en jardinage. A cette époque il y avait 49 acres consacrés à la culture du blé rapportant 740 boisseaux de blé du printemps. Les autres produits étaient les suivants : 780 boisseaux d'orge ; 34,100 minots d'avoine, 2 boisseaux de seigle, 762 boisseaux de pois et fèves, 8,435 boisseaux de sarrasin ; 559 boisseaux de maïs ; 220 acres de terre étaient alors consacrés à la culture des patates qui ont produit 19,993 boisseaux ; on y recueillit cette année là 424 boisseaux de navets, 2772 boisseaux d'autres racines.

Le foin a donné, sur 1927 acres, 2,174 tonneaux. On y a recueilli 194 boisseaux de graines de mil et de treffe. Le blé comme on le voit rapportait 27 minots l'acre.

On constate par cet état qu'on y a semé un peu de tout. Cette expérience démontre aux habitants ce qui peut y réussir et ce qui leur sera le plus utile, vu l'éloignement des marchés.

Le canton Morin, où se trouve St-Sauveur, a été érigé par proclamation du 1e septembre 1853. Il n'avait plus en 1881 que 8,281 acres de terre non vendues. Le sol de ce canton, dit le "guide du colon," est généralement bon, mais en grande partie rocheux et montagneux.

"Le canton de Morin, dit la proclamation du 19 février 1852, (*Liste de C. E. Deschamps*, p. 355) comprendra " toute cette étendue ou compeau de terrain borné et limité comme suit : au nord est, partie par le canton de Doncaster, partie par le canton de Wexford, partie par le canton d'Abercrombie ; au sud-est, partie par le canton d'Abercrombie et partie par l'augmentation de la seigneurie de Mille Isles ; et à l'ouest, partie par le canton de Beresford, partie par le canton projeté de Howard, et partie par le canton de Wentworth. Commençant à un poteau et borne en pierre planté à la ligne extérieure sud-ouest du dit canton d'Abercrombie, et définissant l'angle le plus au nord de la dite augmentation de la seigneurie de Mille Isles et l'angle est de la dite étendue ou compeau de terrain ; de là, longeant la ligne nord-ouest de la dite augmentation de Mille Isles, astronomiquement sud-ouest, 617 chaînes et cinq chaînons, plus ou moins, jusqu'à un poteau ou borne en pierre planté à l'intersection de la ligne extérieure est du dit canton de Wentworth, et définissant l'angle le plus au sud de la dite étendue ou compeau de terrain ; de là, la longeant

dite ligne extérieure est du canton de Wentworth, nord, 9 degrés est, 336 chaînes, 16 chaînons, plus ou moins, jusqu'à un poteau ou borne en pierre planté pour marquer l'angle le plus à l'est du dit canton de Wentworth et l'angle le plus au sud-ouest du canton de Howard ; de là longeant la ligne est du dit canton de Howard et en continuation le long de la ligne est du dit canton de Beresford, nord, 11 degrés 15 minutes est, 1024 chaînes, 84 chaînons, plus ou moins, jusqu'à un poteau et borne en pierre planté à l'intersection de la ligne extérieure sud-ouest du dit canton de Doncaster, et définissant l'angle le plus au nord de la dite étendue ou compeau de terrain ; de là, longeant la dite ligne extérieure sud-ouest de Doncaster, et en continuation le long de la ligne extérieure sud-ouest du dit canton de Wexford, sud, 45 degrés est, 676 chaînes, 60 chaînons, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne extérieure nord-ouest du dit canton d'Abercrombie, à un poteau et borne en pierre définissant l'angle le plus à l'est de la dite étendue ou compeau de terrain ; de là, longeant la dite ligne extérieure nord-ouest du canton d'Abercrombie, sud, 45 degrés ouest, 300 chaînes, 52 chaînons, plus ou moins, jusqu'à un poteau et borne en pierre planté à l'angle le plus au nord-ouest du dit canton d'Abercrombie ; de là, longeant la ligne extérieure sud-ouest du dit canton d'Abercrombie, sud, 45 degrés est, 82 chaînes, plus ou moins, jusqu'au point de départ."

Organisé le 1^o juillet 1855. Voir Dossier No. 1665, 85, Secrétariat Provincial.

Moins : cette partie comprise dans Ste-Agathe.

Moins : cette partie comprise dans Ste-Adèle, (44-45 V., c. 30.)

" Dans Morin, dit la géologie du Canada de 1863, la roche est composée d'une pâte felspatique à grains fins, d'un gris pourpre, blanchissant à l'air et renfermant des masses clivables de feldspath bleu lavande de plusieurs pouces de diamètre. Plusieurs de ces masses montrent un beau chatolement vert jaunâtre et bleu foncé, et les mêmes teintes émanent quelquefois de certains points dans la pâte. Ces roches sont généralement massives, et il est parfois très difficile de trouver aucune marque de ces surfaces parallèles qui sont si souvent dans le gneiss à orthose. Les grandes masses clivables de labrodorite, cependant, aussi bien que l'hypersthène et l'ilménite qui se trouvent dans la roche, forment la plus grande partie des bandes qui paraissent être parallèles les unes aux autres ; et des bandes grenatiformes, pyroxéniques et micacées indiquent occasionnellement la même disposition."

Nous ne pouvons nous défendre d'une impression qui s'impose en voyant aujourd'hui St-Sauveur si prospère, en constatant les défrichements qui s'y sont faits et l'aisance qui y règne. Il y a quelque trente ans, alors que cette paroisse était naissante, on prenait pitié des colons qui s'y dirigeaient, la poche sur le dos et la hache au côté : c'était

l'avoir de plusieurs d'entre eux. Aujourd'hui ils sont presque tous des cultivateurs indépendants, quelques-uns sont riches ; et leurs enfants sont établis à côté d'eux, avec chacun un lot de cent acres, quelquefois de deux cents acres.

Ils jouissent de tous les bienfaits de l'organisation municipale qui offre aux citoyens une somme considérable de liberté.

Il faut que je parle d'une espièglerie de mon temps. Je n'y ai pas pris part, mais je suis tout de même coupable d'en avoir ri. C'est pourtant une affaire effrayante !!

Il y avait alors, au petit village de St-Sauveur un farceur de marchand qui aimait à jouer des tours, mais des tours à faire tordre le cou...! Pendant les fêtes de... disons 1864, nous étions en promenade à cet endroit lorsqu'il nous prit fantaisie d'aller avec ce diable de marchand, pour ne pas dire plus, chercher au grand village un voyage de paille. Quel plaisir de revenir sur ce meulon et de descendre la grande côte qui sépare les deux endroits ! Le marchand, à qui appartenait la *trainé* à bâtons, s'était bien galamment constitué le cocher et poliment avait donné les places d'honneur à ses invités. Il n'avait pas plutôt pris la côte que l'imbécile, puisqu'il faut parler net, mit le feu au voyage de paille, et lança son cheval au galop. L'histoire de faire tuer ses amis, tout simplement. Car, comme bien l'on pense, il fallut déguerpir, et sans les délais réservés par le code au plus gremlin des locataires. Heureusement qu'une épaisse couche de neige permit aux excursionnistes de sauter à bas sans danger. Mais vous voyez d'ici l'équipage qu'emportait la bête, je devrais dire les deux. Heureusement, il faut le dire par charité, que ce ne fut qu'un feu de paille et que le vent l'éteignit avant son entière consommation. Et de rire à gorge déployée. Le pingre n'en fut pas quitte, car si je me rappelle bien, on lui fit payer quelque chose !!!

Mais continuons notre route. Il passe midi, et il faut aller camper à Ste-Agathe.

(A continuer.)

REVUE SCIENTIFIQUE.

SOMMAIRE :—Transmission des forces par l'électricité.—Les Pygmées.—La Saccharine.—Les fabriques de papier en Allemagne.

On est actuellement à faire en France des expériences dont les résultats sont destinés à avoir des conséquences industrielles considérables: il s'agit de la transmission des pouvoirs d'eau et de l'application de leur force sur un point quelconque éloigné de la chute qui produit ce pouvoir. Jusqu'ici, l'électricité, en dehors de son emploi dans les laboratoires, a servi aux transmissions télégraphiques et téléphoniques et à produire la lumière pour l'éclairage; quelques tentatives plus ou moins heureuses ont été faites pour l'appliquer comme pouvoir de locomotion sur les chemins de fer; le capitaine Renard, sur son ballon dirigeable, se sert de l'électricité pour mouvoir ses machines. Aujourd'hui, il s'agit de réaliser le problème de la transmission, au moyen de l'électricité, de la force d'une chute d'eau pour être appliquée sur un point éloigné.

Les forces que l'industrie emploie sont principalement la vapeur produite par la combustion de la houille, et la vitesse des cours d'eau.

La houille peut se transporter et s'utiliser partout; quant à la puissance motrice des rivières, elle doit naturellement être consommée le long de leurs bords.

Mais si le charbon a une valeur assez réduite sur les lieux de production, son prix augmente en raison de la longueur et des difficultés de transports, en sorte que sa valeur intrinsèque disparaît presque à côté des prix de transports. On conçoit qu'il pourrait y avoir avantage, au lieu de transporter le charbon lui-même, à transporter la force qu'il développe en brûlant sous la grille d'une chaudière à vapeur. Si à la mine même, où il est abondant et ne coûte presque rien, on pouvait installer une énorme machine à vapeur, et répartir sa force dans toutes les usines du pays environnant, il est certain que l'opération serait excellente, car la machine consommerait une quantité relativement très faible d'un combustible sans valeur, et l'on pourrait se donner le luxe de gaspiller 50 pour cent de la force produite à si bon marché.

De même, si l'on pouvait capter une chute telle que le Niagara, qui contient dans le bouillonnement de ses eaux la puissance énorme de

sept millions de chevaux-vapeur, et transporter une partie de cette force à une certaine distance, le résultat serait aussi beau industriellement que scientifiquement.

C'est un rêve auquel on peut s'abandonner et dont on peut annoncer la prochaine réalisation, pour peu qu'on ait l'imagination ardente et une certaine tendance à l'optimisme. Cependant il ne faut pas, en réalité, trop se laisser prendre par d'aussi séduisantes illusions.

Mais revenons aux expériences dont il est question au commencement de cet article.

L'auteur de ces expériences est M. Marcel Duprez qui n'en est pas à ses premiers essais, car depuis plusieurs années déjà, il travaille à la réalisation de son idée, et il est parvenu même, dans les environs de Grenoble, à transporter la force d'un pouvoir d'eau à une distance de 30 kilomètres, ou plus de dix-huit milles, avec un rendement de près de 50 pour cent. Ces expériences étaient particulières, mais celles qui sont actuellement en cours ont une portée tout à fait générale; et elle sont patronnées par un groupe puissant de protecteurs de la science à la tête duquel brille le nom de MM. de Rethchild qui, dit-on n'y consacrent pas moins que 800,000 francs en première mise.

Les expériences de M. Duprez se font entre Creil, le point de départ, où se trouve installée une machine à vapeur de la force de cinquante chevaux, destinée à représenter le pouvoir d'eau, et la gare de la Chapelle, à Paris. La distance est de 56 kilomètres ou 35 milles, en sorte que le circuit complet a 112 kilomètres ou 70 milles. Le circuit est formé par un câble en bronze siliceux d'une section équivalente à celle d'un fil cylindrique de 5 millimètres de diamètre ($1\frac{3}{8}$ ligne.) Sur la plus grande partie de sa longueur, ce câble est recouvert d'une enveloppe isolante protégée elle-même par un tube en plomb. Il est supporté par une série de poteaux télégraphiques à la manière des lignes ordinaires en fil de fer, et il contient environ un poids de vingt tonnes de cuivre. La machine génératrice destinée à produire le courant électrique est placée près de la machine à vapeur qui la met en mouvement. Le courant, lancé dans la ligne, arrive à la machine réceptrice placée à l'autre extrémité, et en vertu de sa réversibilité, la met en mouvement.

Celle-ci devient ainsi à son tour, un organe moteur, auquel on peut emprunter la force dont on a besoin.

Le critérium d'une telle expérience est évidemment le rendement du système. La génératrice absorbe, par exemple, cent chevaux au départ. Quelle est la force maxima qu'on recueillera sur l'arbre de rotation de la réceptrice? De la valeur de ce rendement dépendra la valeur du système de transmission.

M. Marcel Duprez a le premier formulé ce principe, paradoxal au

premier abord, que *le rendement est indépendant de la distance*, c'est-à-dire qu'on peut le maintenir au même taux quelle que soit la distance ; cela, bien entendu, en modifiant les conditions de l'expérience, c'est-à-dire, en augmentant la force électro-motrice de la génératrice. De même et par analogie ; une locomotive met un quart d'heure à faire le trajet entre deux points ; avec la même machine on peut dans le même temps faire un trajet double en chauffant plus fort et en doublant la vitesse.

C'est de la même manière, à peu près, que la force peut se transmettre à mille kilomètres aussi bien qu'à cent en décuplant la force électro-motrice.

Il est clair que, dans un cas comme dans l'autre, il y a des limites qu'on ne saurait impunément franchir.

A la première série d'essais, le 21 octobre dernier, on a placé les deux machines électriques côte à côte dans le circuit général. Ce ne sont pas, il est vrai, les conditions définitives, mais au point de vue du résultat, c'est à peu près la même chose, et on a l'avantage d'avoir les deux appareils simultanément sous les yeux. Dans cet essai, la génératrice a absorbé 62 chevaux et la réceptrice en a restitué 30, ce qui correspond à un rendement de 48,4 pour 100.

En même temps on a constaté que la ligne ne s'était pas sensiblement échauffée, ce qui aurait correspondu à une absorption de force assez considérable. En effet la perte due à la résistance de la ligne n'a été que de 7 chevaux et quart.

C'est déjà un magnifique résultat pour une première expérience, et on s'attend à en obtenir un meilleur encore qui démontrera quel parti on peut tirer des forces naturelles immenses aujourd'hui inutiles et qui demain, enverront partout leur puissance animer d'innombrables usines loin de la source du pouvoir même, sans qu'il soit nécessaire de dépenser une tonne de charbon.

Le gouvernement français a nommé un comité officiel pour faire un rapport sur les résultats des expériences de M. Marcel et établir jusqu'à quel point son système pourra entrer avantagusement dans la pratique.

.

Je donne d'après M. A. D. Le Plongeon, voyageur français qui a exploré récemment l'Amérique Centrale et y a fait d'intéressantes découvertes géologiques, les détails qui vont suivre au sujet des Pygmées.

Il est fait mention des nains ou pygmées dans l'histoire ou la tradition de tous les pays du monde. D'ailleurs, la tradition repose toujours sur des faits réels quoique plus ou moins dénaturés par la fiction, et les meilleurs chroniqueurs ont été de vrais observateurs de la nature

humaine. Que de choses ont longtemps été considérées comme appartenant à la fable, qui ont ensuite été reconnues comme étant vraies ! Hérodote, le père de l'histoire, qui vivait 484 ans avant Jésus-Christ, a quelque fois été appelé père du mensonge, et cependant, les recherches des savants ont prouvé que ce qu'il avait rapporté était vrai.

Marco Polo, célèbre voyageur vénitien, qui, en 1274, parcourait avec son père la Tartarie, la Chine, les Indes, la Perse et l'Asie Mineure, et qui a publié une *Relation de ses voyages*, a longtemps été considéré comme un écrivain fantaisiste, et plus nous avançons dans la connaissance de ces contrées, plus les rapports qu'il en a faits sont prouvés exacts.

Les histoires de nains, de fées, d'esprits et de lutins doivent tirer leur origine de l'existence d'une race d'hommes excessivement petits, dont le souvenir s'est transmis de génération en génération. La fable nous parle de nains qui n'avaient pas plus que deux pieds de haut. Les Grecs, croyant à l'existence antérieure d'un peuple de géants, comme s'ils voulaient établir un contraste entre ces géants et eux-mêmes, se comparaient à ces pygmées, prenant comme point de comparaison un certain peuple de l'Éthiopie, les Pechinies, qui étaient réellement très petits.

Swift dans son *Gulliver*, a en son héros dans l'île de Lilliput où il se trouve en présence d'hommes minuscules, n'ayant que six pouces de hauteur ; mais Cyrano de Bergerac va plus loin ; dans son voyage imaginaire au soleil, il rencontre une race d'hommes qui n'étaient pas plus haut que l'épaisseur de son pouce.

Au rang des histoires fantaisistes que l'on a débitées au sujet des nains, on peut citer celle d'un certain duc de Bavière au repas de noces duquel on servit un gâteau. Ayant ouvert ce gâteau, il en sortit un nain excessivement petit, armé d'une lance et d'une épée, qui se mit à faire l'exercice sur la table à la grande stupéfaction des convives.

Mais à part ces contes extravagants, il est prouvé qu'il a existé en différents lieux, des peuples de nains extrêmement petits, sans compter les individus isolés que l'on rencontre de temps à autres parmi les divers peuples, comme on y rencontre des géants, mais qui ne sont que des phénomènes hors nature. Ainsi il y a quelques années, sur les rives du Mérimac, à vingt milles de l'île Saint-Louis, on a découvert un grand nombre de tombes arrangées symétriquement. Aucune d'elles n'avait plus de quatre pieds de longueur, et les squelettes qu'elles renfermaient ne mesuraient que trois pieds. D'ailleurs, la denture prouvait qu'ils avaient appartenu à des adultes ; le crâne était hors de proportion avec le reste du squelette.

Aristote (1) qui était un grand naturaliste, dit que des témoins

(1) Aristote, philosophe grec dont le génie a embrassé toutes les sciences, 384-322 avant J.-C.

dignes de foi, assurent qu'il existait une race de nains qui vivaient dans des grottes sur le bord du Nil, et Pline (2) donne des détails variés sur leurs mœurs et la position géographique des lieux où ils habitaient. Sur les rives du Nil, là où les Grecs placent les pygmées, des voyageurs modernes ont trouvé des tribus entières de nains.

En Russie et en Turquie, jusque dans ces derniers temps, les nains avaient joui d'une grande considération comme étant doués d'un esprit vif, et souvent de grands talents. En Allemagne, au dix-huitième siècle, un nain était considéré comme un pendant nécessaire dans toute noble famille.

Dans le siècle actuel on peut citer un cas isolé, le nain Richebourg, mort en 1858 à l'âge de 90 ans et qui a joué son petit rôle important pendant la grande Révolution française.

Il n'avait que trente-trois pouces de hauteur, et pendant la Terreur, on dit qu'il a souvent servi d'intermédiaire pour la transmission de messages très dangereux entre la ville et le dehors, transporté dans les bras d'une nourrice enveloppé comme un enfant. Au Mexique et surtout dans le Yucatan et les îles voisines, il court bien des histoires sur les nains et lorsque l'on interroge les indigènes au sujet des constructions dont les ruines se rencontrent dans ces lieux, ils répondent invariablement : " ce sont les Puzobs (nains) qui les ont bâties." Dans les îles de Cozumel et de Mugères, il existe une croyance profondément enracinée que des nains errent dans les environs toutes les nuits. Les uns prétendent les avoir vus et les accusent de troubler leur sommeil en martelant sur les arbres et secouant leurs hamacs.

Sur la côte est du Yucatan, il y a plusieurs endroits, tels que Nisute et Meco, que les voyageurs ont intérêt à visiter, mais où ils ne doivent s'aventurer que bien armés, car ils risquent d'être attaqués par les Indiens qui peuvent tomber sur eux à chaque instant ; là on peut voir les vestiges de petites villes dont toutes les maisons sont construites en pierre ; ces maisons ne pouvaient évidemment être habitées que par des hommes tout au plus de trois pieds et demi.

Dans l'île de Cozumel, on rencontre des arcs de triomphe très bien construits, mais n'ayant pas plus de huit à neuf pieds de hauteur, et des temples bâtis avec art en pierre de taille. La porte d'entrée du plus grand de ces temples n'avait que trois pieds de haut et dix-huit pouces de large, l'édifice entier ne mesurant à l'extérieur que neuf pieds de haut et quatorze sur douze de plan horizontal ; nous avons pris tous les plans et vues de ces ruines.

L'Indien qui nous servait de guide nous affirma qu'il voyait les nains

(2) Pline, savant naturaliste romain, périt lors de la première éruption du Vésuve qui a englouti les villes d'Herculanum et Pompéi 23-79.

toutes les nuits, mais qu'ils ne lui avaient jamais parlé. Il ajoutait : " Ils sont tout petits et ils portent de grands chapeaux. Un jour, comme j'entrais dans une caverne qui se trouve dans la forêt, je trouvai une figure d'argile, c'était un nain enchanté : il lisait dans un livre. Je le ramassai pour le porter au logis, mais en y réfléchissant j'en eus peur et je le remis à sa place. Le jour suivant, je retournai au même endroit pour voir si le nain y était encore, car je voulais avoir le *puz*, mais je ne pus retrouver la place où je l'avais vu la veille.

L'homme le plus grand que l'on ait connu était un Finlandais qui mesurait 9 pieds 5 pouces, et le plus petit ne dépassait pas 17 pouces. Beaucoup d'entre nous ont vu le GÉNÉRAL TOM POUCE qui avait, si je me rappelle bien, environ trois pieds, et qui a exhibé sa minuscule personne sur les deux continents ; il s'agit ici de phénomènes, de faits isolés. Mais si nous prenons l'ensemble d'un peuple à l'époque actuelle, nous trouverons que la taille moyenne la plus haute se rencontre chez les Patagons, 6 pieds 11 pouces, et que la plus petite se rencontre chez les Boschimas où elle ne s'élève pas à plus de quatre pieds et demi.

* * *

On est parvenu récemment à extraire du goudron de houille une substance cristallisée possédant les propriétés sucrantes à un haut degré et qu'on a appelée pour cette raison *Saccharine*. Le pouvoir sucrant de la succharine est à celui du sucre de canne pur comme 350 est à un, et une partie mêlée à 1000 parties de sucre de glucose le rend aussi sucré que le sucre de cannes même. Le prix actuel est de \$10 la livre.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette substance ingérée passe dans le corps sans subir aucune altération. Elle ne peut donc se substituer au sucre qui est un aliment. Mais là où elle est appelée à rendre de grands services, c'est lorsqu'il y a lieu d'édulcorer des tisanes et que l'emploi des sucres serait nuisible. La succharine appartient donc à la médecine et elle ne pourra être utilisée dans l'économie domestique. Deux grains sucrant autant qu'une once de sucre de canne.

* * *

En Allemagne, on compte actuellement 620 fabriques de papier, 437 fabriques de pulpe de bois, 42 de pulpe de paille. On y trouve aussi 34 fabriques de fibres chimiques.

ÉCHOS LITTÉRAIRES.

1886

17 juillet.—Le *Courrier du Canada*, (Québec) publie une bibliographie de M. Edouard Huot, sur les *Monographies et esquisses* nouveau livre de M. J. M. LeMoine.

Les premières pages de ce livre sont consacrées à l'histoire et aux historiens que l'auteur divise en deux écoles : l'école anglaise représentée par Smith, Christie, Watson, Dent, Miles, Parkman, Stewart et autres, et l'école française par Bibaud, Garneau, Ferland, Faillon, Viger, Faribeault, Sulte, Laverdière, Verreau, Tanguay et Bois, puis l'auteur rappelle quelques souvenirs de son dernier voyage en Europe et termine en faisant la description et l'historique des villas entourant Québec.

23 juillet.—La *Minerve* publie le magnifique discours prononcé par l'Hon. juge A. B. Routhier, au festival donné au Patinoir de Québec, le 20 juillet, en l'honneur de Son Eminence le Cardinal Taschereau.

29 juillet.—M. l'abbé Bruchesi à l'occasion de la remise du *Pallium*, à Mgr Duhamel, prononce à Ottawa, un magnifique sermon. Voici comment le *Canada* l'apprécie :

“ Le sermon prononcé par M. l'abbé Bruchesi, lors de la remise du *Pallium* à Mgr Duhamel, a été fort remarqué, et méritait de l'être. Jamais encore, croyons-nous, les catholiques d'Ottawa n'ont eu l'avantage d'entendre la parole ardente et convaincue de ce jeune prêtre que Montréal et Québec ont pu souvent apprécier.

“ Ici, les circonstances et l'auditoire avaient un cachet de solennité et de grandeur qui se rencontre rarement ; c'était une de ces occasions qui marquent un homme ; et hâtons-nous de dire, si la réputation du prédicateur eût été encore à faire, elle serait aujourd'hui faite et bien faite.

“ Partant d'un texte admirablement choisi, il a tracé un tableau magistral de l'origine, du développement et de l'épanouissement de l'Eglise du Canada. Quelle grandeur dans les considérations que lui

ont inspirées la hiérarchie catholique et l'unité de nos croyances et de notre culte ! Quelle connaissance de l'Écriture Sainte, dont les textes venaient naturellement appuyer chacune des propositions énoncées ! Quel art et quelle délicatesse dans les éloges si bien mérités qu'il a décernés tour à tour au premier Cardinal canadien, aux deux nouveaux Archevêques et à l'Ablégat !

“ Quelle vie, quel mouvement dans l'action ! Et tout cela réhaussé par une richesse et une pureté de langage, et par une élégance de diction malheureusement trop rares dans la chaire canadienne.

“ Oui, c'est là de la vraie, de la belle, de la grande éloquence, de celle qui ne peut manquer de porter la conviction dans les âmes. C'est bien ainsi qu'on aime à entendre interpréter la parole divine.”

Juillet.—Dans la dernière quinzaine de ce mois deux nouveaux journaux font leur apparition : *Le Rouville*, publié à Marieville par M. J. A. Chagnon et le *Courrier de Joliette*, journal indépendant publié par M. Ferd Morissette.

—Publication à Montréal, par la maison Eusèbe Senécal & Fils du deuxième volume du *Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes*, de M. l'abbé Cyprien Tanguay.

—La *Revue Internationale* publie d'intéressants articles de M. Boland, sur le Canada.

—La *Revue Littéraire et Artistique* de Bordeaux, livraison de juillet annonce comme devant être joué en Amérique un drame de M. Henri Rochefort, *l'Irlandaise*. Le sujet en est le soulèvement fénié en Canada en 1866. L'action se passe à Québec. Il y a des émeutes, des combats, des scènes d'amour, des duels enfin une scène finale où le héros et l'héroïne sont mis au mur et fusillés par des soldats anglais.

—La *Minerve* (Montréal) édition littéraire. Sommaire de la quinzaine :

No. du 17 juillet. Poésies : Le Lilas, William Chapman ; Dernière Pourpre, E. Morin ; L'Absolution avant la Bataille, Gonzalve L. Desaulniers ;—Prose : Pèlerinage au pays d'Évangeline, M. l'abbé Casgrain ; Lettre de Paris, Victor du Bled ; Les Manuscrits de Spencer-Wood, Faucher de St-Maurice ; Colonisation au Nord-Ouest, M. l'abbé Jolys ; Le Sucre de Goudron, Octave Cuisset ; etc.

No. du 31 juillet.—Poésies : A. M. Sully Prud'homme, W. Chapman ; Renouveau, Paul Manivet ; En Vedette, Paul Deroulède. Prose ; Pèlerinage au pays d'Évangeline, M. l'abbé Casgrain ; La Chassaigne, Benjamin Sulte ; etc.

—Le *Monde Illustré* (Montréal). Sommaire de la quinzaine :

No. du 17.—Entre-nous, Léon Ledieu ; En Vedette (poésie), Paul Deroulède ; Cinq minutes s'il vous plaît, par Ninette ; Les Animaux Sauvages, Louis Jacolliot ; etc.

—No. du 24.—Entre-nous, Léon Ledieu ; Sa Grandeur Mgr de Goesbriand, Les Coulisses du Monde, Sylvius, etc.

No. du 31.—Entre-nous, Léon Ledieu ; La Main Fermée (poésie), L. Laluyé ; Pêle-Mêle, G. A. Dumont ; Son Eminence le Cardinal Gibbons ; Bibliographie, etc.

—*Nouvelles Soirées Canadiennes* (Montréal), livraison de juin. Sommaire : I Souvenirs de jeunesse, A. Achintre ; II Auguste Achintre, G. D. ; III La Faute de Germaine. (Nouvelle). Livraison de juillet : I. Aux Invalides, Joseph Tassé ; II. La Fileuse, M. Prevost ; III. Antoinette de Mirecourt, traduction de J. A. Genand.

—Le numéro du 1^{er} juillet de la *Revue Générale*, (publiée à Paris, 5 rue de l'Eperon) est tout à fait remarquable. A côté d'une puissante étude de M. de Lanessan, député de la Seine, sur *nos Etablissements coloniaux dans l'Afrique occidentale*, nous trouvons de très intéressants *Souvenirs de Jeunesse* de M. Henri d'Ideville sur *Edouard Delprat*, un des brillants journalistes de l'époque de 1850, éteint à la fleur de l'âge. A signaler aussi trois alertes *Croquis postaux* de M. Paul Hugounet, auxquels la prochaine inauguration du nouvel hôtel des Postes donne une piquante actualité ; un quatrième article de M. Henri Quet sur le salon de 1886 ; une critique fouillée des derniers romans de MM. Emile Pouillon et Ferdinand Fabre, par M. Charles de Larivière ; enfin, une vigoureuse chronique de M. Ed. Hémel sur Rochefort, et Grosclaude du *Gil-Blas*, pleine de souvenirs curieux et inédits.

N. B.—Cette revue publie le sommaire de la *Revue Canadienne*.

CAROLUS.